INITIALES DU PRÉSIDENT 052
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-01-20

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 20 janvier 1999 à 19h30 à l'école Ste-Marie d'Otter Lake.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Nicole Miller Potvin et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Mme Line Renaud

Sont également présents à cette assemblée:

M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-01** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 98-11-23
3- Procès-verbal : C.E. 98-11-23 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Plan d'action pour la réussite éducative de la C.E.H.-G. : transmission aux parents (suivi)
7- Formation L.I.P. 20 février 1999
8- Planification annuelle 1998-1999 (dépôt)

INITIALES DU PRÉSIDENT 053 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

B) <u>SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES</u> : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles (projet de consultation)
2- Politique relative au passage des élèves (projet de consultation)
3- Résolutions d'appui à la commission scolaire au Coeur-des-Vallées concernant
   a) Modération des notes
   b) Procédures d'admission aux CÉGEP
   c) Communication des résultats bruts aux examens
   d) Grilles de correction des épreuves de production écrite
   e) Utilisation du profil de compétence défini dans le programme
4- Récupération - mathématique (C.E.H.-G.) : résultats du sondage (suivi au dernier C.C.)
5- Rapports d'absences au préscolaire et au primaire (secteur Haute-Gatineau)
6- Bulletin statistique de l'éducation
7- Dépôts de comptes rendus :
   a) Comité des politiques pédagogiques du 26 octobre 1998
   b) Comité consultatif e.h.d.a.a. - enseignants du 28 octobre 1998
   c) Comité de travail primaire et secondaire du 2 décembre 1998
   d) Comité consultatif e.h.d.a.a. - parents du 7 décembre 1998
8- Entente de service avec la C.S. des Draveurs
9- Question d'information

C) <u>SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES</u>

1- Budget révisé 1998 - 1999
2- Rencontre avec le sous-ministre : 25 janvier 1999
3- Rapport financier
4- Dépenses détaillées
5- Registres des chèques

D) <u>SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE</u>

1- Cafétéria (taxes d'affaires)
2- a) Campagne de sécurité transport scolaire
   b) Dépôt d'une lettre
3- Fermeture d'école
4- Transport scolaire
5- L'an 2000
6- Projet bibliothèque C.E.H.-G.
7- Entretien - école

E) <u>SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</u>

1- Appui "projet employabilité personnes handicapées"
2- Représentant de la commission scolaire "Unité de loisirs de la Haute-Gatineau"
3- Compte rendu : comité de perfectionnement (enseignant) 1998-10-14
4- Compte rendu : comité relations de travail (enseignant) 1998-12-15
5- Rapport "équité salariale"
6- Signature entente : ajout de l'annexe XXXV - Changement du régime de base d'assurance-maladie et des régimes complémentaires découlant de l'implantation des commissions scolaires francophones et anglophones
7- Accréditations syndicales : décision du commissaire du travail

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-01** (suite) 99-01-20

8- Service de formation : certificat d'agrément
9- Transfert du personnel : décision arbitrale

F) **AUTRES**

1- Assemblée des délégués 18 février 99, 19h30. C.S. des Draveurs
2- Projet de création d'une fondation pour la C.S.H.B.O.
3- Imputabilité
4- Éthique
5- Évaluation
6- Assiduité
7- Prochaine assemblée ordinaire : le 17 février 1999 à Gracefield
8- Levée de l'assemblée

G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-02** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 98-11-23.

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 23 novembre 1998 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 23 novembre 1998 est déposé pour information.

Le directeur général adjoint, M. Réjean Carle répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Plan d'action pour la réussite éducative de la C.E.H.-G. : transmission aux parents (suivi).

Le directeur général adjoint dépose le document que la direction de la C.E.H.-G. avait fait parvenir aux parents en septembre 1998, les informant du plan sur la réussite éducative pour l'année scolaire 1998-1999.

A-7 Formation L.I.P. 20 février 1999.

Une session de formation sur la Loi de l'instruction publique sera animée par M. Côme Dupont, le samedi 20 février prochain, à l'école de Gracefield. Les commissaires, les présidentes et les présidents des conseils d'établissements de même que les membres du personnel cadre sont invités à cette rencontre. Les commissaires qui participeront à la session sont invités à confirmer leur présence à Réjean Carle dans les prochains jours.

INITIALES DU PRÉSIDENT 035 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

A-8 Planification annuelle 1998 - 1999 (dépôt).

Le directeur général adjoint dépose la planification annuelle 1998-1999 de chacune des unités administratives. Le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour à l'assemblée du 17 février prochain.

RÉSOLUTION **99-CC-03** Projet de critères pour l'inscription des élèves dans les écoles.

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir annuellement les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité des politiques éducatives ;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accepter aux fins de consultation le document de travail déposé par le directeur des services des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-04** Projet de politique relative au passage des élèves.

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir une politique relative au passage des élèves ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité des politiques éducatives ;

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'accepter aux fins de consultation le document de travail déposé par le directeur des services des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-05** Modération des notes. Résolution d'appui à la commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'accorde avec la demande présentée par cette commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'appuyer la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, dans sa demande au ministère de l'Éducation de préparer un guide d'information, vulgarisant cette procédure de traitement statistique des notes, destiné aux élèves, aux enseignants et aux parents ;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et à la commission scolaire Coeur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-06** Procédures d'admission aux CÉGEP. Résolution d'appui à la commission scolaire au Coeur-des-Vallées.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'accorde avec la demande présentée par cette commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'appuyer la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, dans sa demande à l'ordre d'enseignement collégial afin d'assouplir ses procédures d'inscription et d'admission pour donner à l'étudiant qui doit subir un examen de reprise le temps requis pour régulariser sa situation sans le pénaliser dans ses choix de cours ;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, à l'ordre d'enseignement collégial et à la commission scolaire Coeur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-07** Communication des résultats bruts aux examens. Résolution d'appui à la commission scolaire au Coeur-des-Vallées.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'accorde avec la demande présentée par cette commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'appuyer la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, dans sa demande au ministère de l'Éducation afin qu'il fasse parvenir aux commissions scolaires les résultats bruts obtenus par les élèves dans chacun des examens et ce avant la fin de l'année scolaire ;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et à la commission scolaire Coeur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-08** Grilles de correction des épreuves de production écrite. Résolution d'appui à la commission scolaire au Coeur-des-Vallées.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'accorde avec la demande présentée par cette commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'appuyer la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, dans sa demande au ministère de l'Éducation afin d'utiliser dorénavant, lors de la correction des épreuves de production écrite, une grille de correction utilisant le pourcentage de fautes comme mesure des apprentissages des élèves .

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et à la commission scolaire Coeur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

RÉSOLUTION **99-CC-09** Utilisation du profil de compétence défini dans le programme. Résolution d'appui à la commission scolaire au Coeur-des-Vallées.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'accorde avec la demande présentée par cette commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'appuyer la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, dans sa demande au ministère de l'Éducation de s'assurer que tous les ordres d'enseignement utilisent le profil de compétence défini dans le programme de français révisé de 1995 du secondaire comme référence commune pour évaluer la compétence des sortants du secondaire ;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et à la commission scolaire Coeur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-4 Récupération - mathématiques (C.E.H.-G.) : résultats du sondage (suivi au dernier C.C.).

Le directeur des services éducatifs, M. Gilles Taillon, présente un tableau illustrant les résultats d'un sondage fait auprès des élèves de la C.E.H.-G. concernant les cours de récupération en mathématique.

B-5 Rapports d'absences au préscolaire et au primaire (secteur Haute-Gatineau).

Dépôt par le directeur des services éducatifs des rapports d'absences des élèves du secteur Haute-Gatineau au préscolaire et au primaire pour l'année 1997-1998.

B-6 Bulletin statistique de l'éducation.

Dépôt par le directeur des services éducatifs d'un bulletin statistique de l'éducation portant sur une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences.

Les données illustrent que les élèves des écoles québécoises ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne internationale tant en mathématique qu'en sciences.

B-7 Dépôts de comptes rendus.

a) Comité des politiques pédagogiques du 26 octobre 1998.
b) Comité consultatif e.h.d.a.a. - enseignants du 28 octobre 1998.
c) Comité de travail primaire et secondaire du 2 décembre 1998.
d) Comité consultatif e.h.d.a.a. - parents du 7 décembre 1998.

M. Gilles Taillon répond aux questions des commissaires sur les sujets discutés à l'occasion des rencontres de ces comités.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-10** Entente de services relative à la formation professionnelle. Programme pâtes et papiers.

CONSIDÉRANT qu'une résolution a déjà été adoptée concernant la formation professionnelle « programme pâtes et papiers » pour les années 1998-2001 ;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente pour l'année 1998-1999 diffèrent du document déjà déposé ;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'autoriser le directeur général et le président de la commission scolaire à signer pour et au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente de services relative à la formation professionnelle avec la commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 1998-1999, telle que déposée par le directeur des services des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-9 Question d'information.

La commissaire Mme Louise Larocque suggère qu'un rapport soit présenté sur le niveau de service dispensé à l'éducation des adultes. M. Gilles Taillon présentera un tel rapport à une prochaine assemblée.

C-1 Budget révisé 1998 - 1999.

M. Jean-Claude Beaudin dépose un échéancier pour la présentation du budget révisé au conseil des commissaires le 17 février prochain.

C-2 Rencontre avec le sous-ministre : 25 janvier 1999.

Le président M. Daniel Moreau fait part aux membres du conseil des échanges qu'il a eus avec M. Henri-Paul Chaput à l'occasion de la dernière rencontre des présidents à la F.C.S.Q.

Une rencontre est prévue avec M. Chaput le 25 janvier prochain, concernant la situation financière de la C.S.H.B.O.

C-3 Rapport financier.

Sujet discuté à l'occasion des échanges sur le budget révisé 1998-1999 (C-1)

C-4 Dépenses détaillées.

La commissaire, Mme Nicole Miller Potvin, demande qu'on lui fournisse un rapport sur les frais de voyages du personnel cadre des écoles et des services. M. Jean-Claude Beaudin fournira les informations requises.

C-5 Registres des chèques.

Les registres des chèques seront acheminés, en même temps qu'aux membres du comité exécutif, aux autres commissaires intéressés à les recevoir. Il s'agit d'en informer le directeur des services des ressources financières, M. Jean-Claude Beaudin.

D-1 Cafétéria (taxes d'affaires).

Le directeur des services des ressources matérielles, M. Rémi Lacroix, transmet aux membres du conseil les résolutions des municipalités de Gracefield et de Maniwaki, concernant la taxation municipale des espaces utilisés par les concessionnaires de cafétéria.

RÉSOLUTION **99-CC-11** Cafétéria (taxes d'affaires).

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer la meilleure stabilité possible quant à l'attribution des contrats aux concessionnaires de cafétéria de la C.S.H.B.O., favorisant ainsi la qualité du service et le maintien de prix abordables pour les repas aux élèves ;

CONSIDÉRANT que l'imposition de nouvelles taxes, soit la taxe municipale et la taxe scolaire, aurait inévitablement un impact sur les prix des repas vendus aux élèves ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de la C.S.H.B.O. ;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le conseil appuie les concessionnaires de cafétéria des écoles de la C.S.H.B.O. dans leurs démarches en vue de bénéficier d'une exonération des taxes foncières nouvellement imposées sur les espaces qu'ils occupent dans nos écoles et que le directeur des services des ressources matérielles demande un avis légal afin d'identifier des modalités permettant d'atténuer l'impact financier des taxes foncières qui leur sont imposées sur ces espaces.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin ayant voté contre, la proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

D-2 a) Campagne de sécurité transport scolaire.

Le président du comité de transport, le commissaire M. Guy Lesage, informe les membres du conseil de la teneur d'un communiqué annonçant la campagne de sécurité dans le transport scolaire qui se tiendra du 1er au 12 février 1999 sous le thème "FAUT BIEN SE CONDUIRE!"

b) Dépôt d'une lettre.

Le commissaire M. Guy Éthier présente une demande formulée par un groupe de parents qui recommande qu'une requête soit adressée au ministère des Transports afin d'ajouter des panneaux de signalisation dans une zone du secteur de Gracefield. M. Rémi Lacroix fera les démarches nécessaires en ce sens.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin demande, que par la même occasion, on s'enquiert de la demande déjà adressée au M.T.Q. pour l'ajout de signalisation dans une zone du secteur Grand-Remous.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-3, D-4 Fermeture d'école et transport scolaire.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin signale les dangers rattachés au transport des enfants par autobus scolaire par température de froid excessif.

M. Lacroix informe l'assemblée que la politique de la C.S.H.B.O. à cet effet ne mentionne pas un degré de froid précis comme indicateur de suspension du transport scolaire. Cependant, si dans un secteur du territoire, les transporteurs jugent que les conditions météorologiques les empêchent de transporter les enfants de façon sécuritaire, ils en informent le responsable du transport qui s'assure de la mise en application des dispositions de la politique.

On informe également que les véhicules servant au transport scolaire sont vérifiés périodiquement.

D-5 L'an 2000.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin demande si les dispositions ont été prises à la commission afin de contourner le "bogue" de l'an 2000.

M. Beaudin a eu l'assurance des fournisseurs que les dispositions nécessaires ont été prises à ce sujet.

D-6 Projet bibliothèque C.E.H.-G.

Le commissaire parent, M. Robert Chalifoux, prend information sur les démarches amorcées concernant un éventuel aménagement de la bibliothèque de la C.E.H.-G. en vue d'une utilisation conjointe avec la bibliothèque municipale.

Le directeur général adjoint mentionne qu'il n'y a pas de développement récent dans ce dossier. Le conseil d'établissement devra être associé à l'étude de cette question.

D-7 Entretien école.

Faisant suite à des questions sur les mesures prises afin de régler le problème d'odeurs occasionnées par un débordement d'eau au collège Sacré-Cœur, M. Rémi Lacroix informe le conseil des travaux exécutés visant à réparer les dommages.

RÉSOLUTION **99-CC-12** Appui "projet employabilité personnes handicapées".

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'approuver le projet de lettre d'appui au projet du Centre communautaire Jean-Bosco visant l'intégration au marché du travail des personnes handicapées sur notre territoire, tel que présenté par Réjean Carle, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-13** Représentant de la commission scolaire "Unité de loisirs de la Haute-Gatineau".

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque de déléguer M. Roger Jobin, directeur à la C.E.H.-G., à titre de représentant de la commission scolaire au conseil d'administration de l'Unité de loisirs de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E-3 Compte rendu : comité de perfectionnement (enseignant) 1998-10-14.

E-4 Compte rendu : comité relations de travail (enseignant) 1998-12-15.

Les comptes rendus sont déposés pour information.

E-5 Rapport "équité salariale".

Le sujet est reporté à la rencontre du 17 février 1999.

RÉSOLUTION **99-CC-14** Signature entente : ajout de l'annexe XXXV - Changement du régime de base d'assurance-maladie et des régimes complémentaires découlant de l'implantation des commissions scolaires francophones et anglophones.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque de mandater le président M. Daniel Moreau et le directeur général, M. Louis Pelletier, afin qu'ils signent l'entente concernant l'ajout de l'annexe XXXV (C.S.N.) - changement du régime de base d'assurance-maladie et des régimes complémentaires découlant de l'implantation des commissions scolaires francophones et anglophones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E-7 Accréditations syndicales : décision du commissaire du travail.

Le directeur des services des ressources humaines informe le conseil des deux décisions rendues par le commissaire du travail à la suite des requêtes en accréditation syndicale logées par les syndicats suite à la fusion des commissions scolaires.

Ainsi, le personnel de soutien de la C.S.H.B.O. sera représenté par la C.S.N. alors que les enseignants le seront par le S.P.E.H.R.

E-8 Service de formation : certificat d'agrément.

Présentation du certificat d'agrément de la C.S.H.B.O., l'autorisant à agir à titre de service de formation dans le cadre de la Loi sur la formation de la main-d'œuvre (Loi 90).

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

E-9 Transfert du personnel : décision arbitrale.

Brève explication de la sentence arbitrale concernant le transfert de trois personnes salariées à la C.S. Western Québec.

F-1 Assemblée des délégués 18 février 1999, 19h30. C.S. des Draveurs.

Information par le président, M. Daniel Moreau, au sujet de l'assemblée des délégués qui se tiendra à la commission scolaire des Draveurs le 18 février prochain à compter de 19h30.

F-2 Projet de création d'une fondation pour la C.S.H.B.O.

Le président mandate le secrétaire général afin qu'il entreprenne les démarches visant la création d'une fondation de la C.S.H.B.O.

F-3 Imputabilité.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin recommande que conformément à l'article 175.4 de la L.I.P., le formulaire de déclaration d'intérêt soit remis à chaque commissaire.

F-4 Éthique.

L'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie est inscrite au plan de travail du secrétaire général.

F-5 Évaluation.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin s'informe sur la politique d'évaluation du personnel cadre.

Le directeur général adjoint explique sommairement les modalités de la politique d'évaluation du personnel cadre telle qu'elle existait dans le cahier de gestion de la C.S.H.-G.

F-6 Assiduité.

Suite à la question de la commissaire Mme Nicole Miller Potvin, le directeur général adjoint informe que les membres du personnel cadre doivent compléter un rapport d'absence lorsqu'ils s'absentent.

F-7 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 17 février 1999 à Gracefield.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-45** Levée.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-02-17

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 17 février 1999 à 19h30 au local R-127 de l'école primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Louise Larocque, Linda Lefebvre et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty et Daniel Moreau tous commissaires et formant quorum, de même que monsieur Robert Chalifoux, commissaire représentant les parents.

Absences motivées :

Mme Nicole Miller Potvin
Mme Pierrette Guertin
Mme Denise Miron Marion
M. Stephen Ryan
M. Reid Soucie
Mme Diane Nault

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-46** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire Mme Linda Lefebvre que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-01-20
3- Procès-verbal : C.E. 99-01-20 (dépôt)
4- Parole au public

INITIALES DU PRÉSIDENT
065
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-46** (suite) 99-02-17

5- Correspondance
6- Planification annuelle (suivi) (Apporter le document déposé en janvier)
7- Modalités d'application progressive de certains pouvoirs et fonctions (article 198 de la Loi 180)
8- Compte rendu du CCG du 2 février 1999
9- Déclaration d'intérêts : formulaire
10- Informations du directeur général
11- Brigadier
12- Inscription congrès AQETA

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles (adoption)
2- Politique relative au passage des élèves (adoption)
3- Données sur les services en formation générale (secteur des adultes) et en formation professionnelle (suivi au dernier conseil des commissaires)
4- Données sur les élèves en voie technologique à la Cité étudiante (suivi au dernier conseil des commissaires)
5- Dépôt du compte rendu : comité des politiques pédagogiques du 1er décembre 1998
6- École Campbell's Bay : demande de changement du statut confessionnel
7- Documentation concernant l'EHDAA

C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

1- Budget révisé 1998 - 1999
2- Vérificateur externe
3- Don

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

1- Contrats cafétéria (taxation)
3- Rapport entretien ménager Couvent Christ-Roi
3- Lait école

E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- Signature entente locale clause 5-13.17.1
2- Signature entente locale clause 11-7.14 B et 11-7.14 D
3- Signature entente : changement de régime d'assurance découlant de l'implantation des commissions scolaires linguistiques (modification à l'entente 5-10.23 et 5-10.25) CEQ
4- Rapport équité salariale (suivi)
5- Processus de plainte

F) **AUTRES**

1- * Comité plénier : après l'assemblée du 17 février 1999
2- Rappel : session L.I.P., samedi 20 février 1999
3- Conflit dans un établissement : orientation à privilégier (huis clos)
4- Prochaine assemblée ordinaire : le 17 mars 1999 à Fort-Coulonge
5- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION **99-CC-46** (suite) 99-02-17

G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

* **IMPORTANT**

La réunion du conseil des commissaires sera suivie d'une réunion en comité plénier qui permettra de vous informer des démarches réalisées auprès des représentants du ministère de l'éducation concernant notre situation financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-47** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-01-20.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 20 janvier 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 20 janvier 1999 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

Mme Lyne Gagnon exprime aux commissaires son insatisfaction à l'égard du service de surveillance sur la cour de l'école primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

Elle n'accepte pas que des intervenants de l'école, y compris le directeur, réprimande sa fille de 1ère année.

À son point de vue, le climat général de l'école laisse à désirer et la direction n'intervient pas sérieusement pour améliorer la situation.

Le directeur général mentionne que le sujet concernant les revendications de Mme Gagnon est inscrit à l'ordre du jour et sera traité en huis clos puisque les discussions toucheront des renseignements nominatifs.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Planification annuelle (suivi).

Le directeur général répond aux questions des commissaires sur les plans de travail présentés par les directions des unités administratives.

INITIALES DU PRÉSIDENT
067
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-48** Modalités d'application progressive de certains pouvoirs et fonctions (article 198 de la Loi 180).

CONSIDÉRANT que l'article 198 de la Loi 180 (1997,C.96) prévoit la possibilité de modalités d'application progressive aux années scolaires 1998-1999 et 1999-2000 de fonctions et pouvoirs dévolus au directeur ou au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des conseils d'établissement sur ce sujet;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque de répartir comme suit sur les années scolaires 1998-1999 et 1999-2000 les fonctions et pouvoirs prévus à l'article 198 de la Loi 180 :

ARTICLE DE LA L.I.P.	ANNEE D'APPLICATION
ETABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES	
84. Le conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur de l'école.	1999-2000
*85. Le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école *en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et **en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves.*	* 1998-1999 (pour la 1re partie de l'article) ** 1999-2000 (pour la 2me partie de l'article)
86. Le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant: *1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;* *2° du respect du temps minimum prescrit pour l'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, par le comité catholique ou protestant, selon le cas;* *3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.*	1999-2000
87. Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.	1998-1999

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-48** (suite) 99-02-17

ARTICLE DE LA L.I.P.	ANNEE D'APPLICATION
88. Le conseil d'établissement approuve la mise en oeuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.	1999-2000
89. Les propositions prévues aux articles 84, 87 et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école; celles prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants. *Les modalités de ces participations sont celles établies par les personnes intéressées lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, celles établies par ce dernier.*	En conformité avec les décisions d'étalement qui seront prises
96.15 Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 5°, des membres du personnel concernés et après consultation du conseil d'établissement dans le cas visé au paagraphe 3°, le directeur de l'école:	
1° approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;	1999-2000
2° approuve, les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;	1998-1999 (printemps 1999)
3° approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;	1998-1999 (printemps 1999)
4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;	1998-1999 (automne 1998 - hiver 1998-1999)
5° approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique.	1998-1999 (hiver 1998-1999)

ARTICLE DE LA L.I.P.	ANNEE D'APPLICATION
Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités déterminées par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier. *Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 15 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut, de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.* *Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.*	
96.16 Avec l'approbation du ministre, un nombre d'unités supérieur à celui prévu au régime pédagogique peut être attribué à un programme d'études locale. *Un programme d'études local en enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, est soumis à l'approbation du comité catholique ou du comité protestant conformément à l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (chapitre C-60).* La CEQ ne se prononce pas sur cet article	1999-2000
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE *110.2 Le conseil d'établissement a aussi pour fonctions d'approuver les propositions du directeur du centre sur les sujets suivants :*	
1° les modalités d'application du régime pédagogique;	1999-2000
2° la mise en oeuvre des programmes d'études;	1999-2000
3° la mise en oeuvre des programmes de services complémentaires et d'éducation populaire visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière;	1999-2000
4° les règles de fonctionnement du centre.	1998-1999

ARTICLE DE LA L.I.P.	ANNEE D'APPLICATION
110.12 Sur proposition des enseignants, le directeur du centre :	
1 °approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;	1998-1999 (printemps 1999)
2° approuve, dans le cadre du budget du centre, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;	1998-1999 (printemps 1999)
3° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.	1998-1999 (automne 1998 hiver 1999)
Les propositions des enseignants visées au présent article sont faites selon les modalités déterminées par ceux-ci lors d'une assemblée convoquée à cette fin par le directeur du centre ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.	
Une proposition des enseignants sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 15 jours de la date à laquelle le directeur du centre en fait la demande, à défaut de quoi le directeur du centre peut agir sans cette proposition.	
Lorsque le directeur du centre n'approuve pas une proposition des enseignants, il doit leur en donner les motifs.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-8 Compte rendu du CCG du 2 février 1999.

Le directeur général dépose le compte rendu du CCG du 2 février 1999.

A-9 Déclaration d'intérêts : formulaire.

Le secrétaire général présente le formulaire de déclaration d'intérêts du commissaire et invite les commissaires qui auraient un intérêt à déclarer en vertu de l'article 175.4, à remettre le formulaire complété au directeur général.

A-10 Information du directeur général.

Le directeur général exprime son enthousiasme de reprendre le travail et remercie le directeur général adjoint qui a assumé la tâche durant cette période.

Il informe ensuite que le cahier de gestion de la nouvelle commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais sera préparé dans les semaines à venir et mis à jour au fur et à mesure de l'adoption par le conseil des commissaires des nouvelles politiques.

A-11 Brigadier.

À une question de la commissaire Mme Madeleine Aumond, le directeur général informe le conseil que la rémunération des brigadiers relève de la responsabilité des municipalités.

La commission n'accorde aucune subvention à cet effet.

A-12 Inscription congrès AQETA.

La commissaire Mme Diane Nault fait savoir au conseil, par la voix de la commissaire Mme Madeleine Aumond, son intérêt pour participer au congrès de l'AQETA.

RÉSOLUTION **99-CC-49** Congrès de l'AQETA.

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le conseil des commissaires délègue la commissaire Mme Diane Nault afin qu'elle s'inscrive au congrès de l'AQETA et que ses frais de participation lui soient remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-50** Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles. Année scolaire 1999-2000.

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir annuellement les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles ;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter le document tel que déposé par le directeur des services des ressources éducatives et intitulé "*Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles*" année scolaire 1999-2000 et ayant en annexe les cartes illustrant les territoires pour chacune des écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-51** Politique relative au passage des élèves.

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'établir une politique relative au passage des élèves ;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter le document intitulé "*Politique relative au passage des élèves*" tel que déposé par le directeur des services des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-3 Données sur les services en formation générale (secteur des adultes) et en formation professionnelle (suivi au dernier conseil des commissaires)

B-4 Données sur les élèves en voie technologique à la Cité étudiante (suivi au dernier conseil des commissaires)

Dépôt des documents et commentaires par le directeur des services des ressources éducatives, M. Gilles Taillon.

B-5 Dépôt du compte rendu : comité des politiques pédagogiques du 1er décembre 1998

Dépôt pour information.

RÉSOLUTION **99-CC-52** École de Campbell's Bay : demande de changement du statut confessionnel protestant à celui de catholique.

CONSIDÉRANT que les parents des élèves qui fréquentent l'école Campbell's Bay n'ont pas choisi la reconnaissance confessionnelle de cette école ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement du ministre définit la démarche à suivre pour la consultation des parents ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commission scolaire de demander la reconnaissance ou le retrait de la reconnaissance confessionnelle d'une école, après avoir consulté l'ensemble des parents des élèves de cette école ;

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais procède immédiatement, en conformité avec l'article 457 de la Loi sur l'instruction publique, à la consultation des parents des élèves de l'école Campbell's Bay en vue d'une demande de reconnaissance comme catholique de ladite école et que la commission scolaire fixe également le 31 mai 1999 comme date de clôture du scrutin auquel seront appelés à participer les parents des élèves de cette école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-7 Documentation concernant l'EHDAA.

La commissaire Mme Madeleine Aumond transmet une question de la commissaire Mme Diane Nault concernant la documentation devant être acheminée au comité EHDAA.

Cette dernière sera invitée à communiquer avec M. Gilles Taillon à ce sujet.

C-1 Budget révisé 1998-1999.

Le commissaire M. Charles Langevin, président du comité de finance fait un bref rappel des travaux du comité de finance en vue de l'adoption par le conseil, du budget révisé 1998-1999.

M. Jean-Claude Beaudin complète l'information sur les données du budget révisé.

RÉSOLUTION **99-CC-53** Budget révisé.

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de finance et la recommandation du président dudit comité ;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que le budget révisé, tel que déposé par M. Jean-Claude Beaudin, directeur du service des ressources financières, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-54** Vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'excellente qualité du service de vérification externe des deux firmes qui procédaient dans les deux anciennes commission scolaires du territoire de la C.S.H.B.O. ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de finance par la voix du président, le commissaire M. Charles Langevin ;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que le conseil procède par appel d'offre auprès des deux firmes de comptables qui dispensaient les services aux deux anciennes commissions du territoire de la C.S.H.B.O., soit la firme Éthier, Logue et Lacroix et la firme Hotte, Leblanc, afin de retenir celle qui offrira le service de vérification externe à la C.S.H.B.O.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C-3 Don.

La commissaire Mme Madeleine Aumond s'enquiert du don qu'a fait M. Pierre Riel de l'organisation "Club Price" visant à financer du matériel à l'intention du groupe 16-18 ans à la C.E.H.-G.

La C.S.H.B.O. n'ayant pas encore sa fondation, le don transitera par un autre organisme avant d'être versé à la C.E.H.-G. pour ce projet.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-1 Contrats cafétéria (taxation)

Les discussions concernant la question de l'exonération des nouvelles taxes foncières imposées aux concessionnaires de cafétéria scolaire à Maniwaki et à Gracefield n'aboutissant pas à une orientation définitive, le commissaire M. Guy Lesage suggère de reporter le sujet pour étude.

D-2 Rapport entretien ménager Couvent Christ-Roi.

Présentation du rapport par le directeur des services des ressources humaines.

D-3 Lait école.

La commissaire Mme Madeleine Aumond demande pourquoi la C.S.H.B.O. s'approvisionne en lait école de la cie Natrel qui achète son lait de producteurs ontariens.

Le directeur général explique que le contrat est attribué par soumission, par la F.C.S.Q., pour l'ensemble des commissions scolaires.

RÉSOLUTION **99-CC-55** Signature entente locale clause 5-3.17.1

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le président M. Daniel Moreau et le directeur général M. Louis Pelletier, signent l'entente concernant la clause 5-3.17.1 de l'entente locale (ajout d'une famille d'écoles pour les écoles primaires du Pontiac).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-56** Signature entente locale clause 11-7.14 B et 11-7.14 D.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le président M. Daniel Moreau et le directeur général M. Louis Pelletier, signent l'entente concernant la clause 11-7.14 B et 11-7.14 D de l'entente locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-57** Signature entente : changement de régime d'assurance découlant de l'implantation des commissions scolaires linguistiques (modification à l'entente (5-10.23 et 5-10.25) CEQ.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le président M. Daniel Moreau et le directeur général M. Louis Pelletier, signent l'entente concernant le changement de régime d'assurance découlant de l'implantation des commissions scolaires linguistiques (modification à l'entente 5-10.23 et 5-10.25).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
075
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

E-4 Rapport équité salariale (suivi).

Sujet reporté à la prochaine séance.

E-5 Processus de plainte.

Information aux commissaires que ce sujet est au menu du plan de travail annuel du secrétaire général.

G-1 Comité plénier : après l'assemblée du 17 février 1999.

Le président invite les commissaires à une courte session de travail après la présente session.

G-2 Rappel : session L.I.P., samedi 20 février 1999.

Le directeur général rappelle aux commissaires que c'est le samedi 20 février que se tiendra la session de formation sur la Loi de l'instruction publique, session animée par M. Côme Dupont.

G-3 Conflit dans un établissement : orientation à privilégier (huis clos).

Les commissaires étudient ce sujet en huis clos après quoi, ils adoptent en séance publique la résolution suivante.

RÉSOLUTION **99-CC-58** Mandat de transmission d'une mise en demeure.

Attendu les échanges qu'ont eus Mme Lyne Gagnon et M. Jean-Guy Chaussé avec la direction de l'école primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield, durant la semaine du 8 février 1999, notamment à l'occasion d'une rencontre à laquelle assistait la commissaire Mme Linda Lefebvre ;

attendu l'attitude impertinente, voire menaçante qu'ont affichée ces personnes et leur refus de toute forme de collaboration avec la direction de l'école ;

attendu les menaces proférées par ces personnes ;

il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux que la C.S.H.B.O. mandate le procureur de la commission dans ce dossier, Me Martin Bédard, afin qu'il transmette à Mme Lyne Gagnon et à M. Jean-Guy Chaussé une mise en demeure leur interdisant tout accès à l'école à moins d'une invitation écrite de la direction et qu'il prenne par la suite, si cela devenait nécessaire, les mesures judiciaires appropriées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT 076

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

G-4 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 17 mars 1999 à Fort-Coulonge.

RÉSOLUTION **99-CC-59** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-03-17

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 17 mars 1999 à 19h30 à la salle de réunion du sous-centre administratif à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Stephen Ryan tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : M. Reid Soucie

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-60** Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-02-17
3- Procès-verbal : C.E. 99-02-17 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Demande à l'effet de la réouverture de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
7- Brunch Fondation centre hospitalier
8- Bibliothèque municipale
9- Compte rendu : rencontre délégués F.C.S.Q.
10- Conseil général F.C.S.Q.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-60** (suite) 99-03-17

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- Calendrier scolaire 1999 – 2000 : adoption
2- Entente pour les cours en aménagement de la forêt : C.S. Pierre-Neveu
3- Répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants
4- Dépôt des comptes rendus
   a) Comité de travail primaire et secondaire du 9 février 1999
   b) Comité de travail du secteur des adultes du 18 février 1999
5- École Pie XII : gagnante du site Rescol de la semaine : information
6- Le journal de la Francofête en éducation : semaine du français
7- Centre Vallée-Jeunesse

C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

1- Vérificateur externe

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

1- Mesure de la performance de la gestion du parc immobilier scolaire du Québec
3- Contrat concessions cafétéria C.E.H.-G.
3- Aliénation école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay

E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- PAE : rapport pour la période du 1998-07-01 au 1998-12-31
2- Rapport : équité salariale (s.v.p. apporter le document déposé au C.C. du 1999-01-20)
3- Échéancier : procédure d'affectation des enseignants (es) : 1999 – 2000
4- Échéancier : plan d'effectifs P.N.E. et soutien C.S.N. : 1999 – 2000

F) **AUTRES**

1- Informations du directeur général
2- Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante
3- Prochaine assemblée ordinaire : le 21 avril 1999 à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki, au 211 rue Henri-Bourassa
4- Levée de l'assemblée

G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-61** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-02-17.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 17 février 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 17 février 1999 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

Mme Sylvie Marois-Vachon, représentante des parents de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, soumet au conseil des commissaires la demande de rouvrir l'école Laval sise dans la municipalité.

Elle évoque les désavantages que vivent les enfants de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau qui fréquentent, pour la plupart, l'école Sacré-Cœur, notamment en raison des distances à parcourir en autobus et des effets de la forte densité d'élèves à ladite école.

Elle assure les commissaires de l'appui du conseil municipal dans la démarche des parents, appui qui se traduirait par une participation au coût de fonctionnement de l'école correspondant aux frais actuellement payés par la municipalité pour l'utilisation des locaux de l'école; en outre, la municipalité accepterait de contribuer financièrement aux travaux d'aménagement des locaux.

Le président accueille la requête des parents avec beaucoup d'ouverture et mentionne que le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la présente session.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Demande à l'effet de la réouverture de l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau.

La présidente du comité des ressources éducatives, Mme Madeleine Aumond, mentionne qu'il serait approprié de procéder à une analyse plus approfondie de la demande des parents de Ste-Thérèse à l'effet de rouvrir l'école Laval.

Après discussion, l'assemblée convient de laisser du temps au comité des ressources éducatives afin que l'étude de ce dossier soit complétée dans tous ses volets. L'information concernant les résultats de cette étude sera acheminée au comité des parents qui a transmis une demande à la commission scolaire.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-62** Fondation du centre hospitalier de Maniwaki.

ATTENDU les objectifs poursuivis par la fondation du centre hospitalier de Maniwaki;

ATTENDU les pratiques de bons échanges de services entre la C.S.H.B.O. et le centre hospitalier;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond de mandater le directeur général afin qu'il réserve, au nom de la C.S.H.B.O., une table de huit (8) places à l'occasion du brunch annuel du 11 avril 1999, qui sera servi à la salle Jean-Guy Prévost de Grand-Remous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-8 Bibliothèque municipale.

La commissaire Mme Madeleine Aumond s'enquiert des derniers développements en ce qui a trait au projet de réaménagement de la bibliothèque municipale de Maniwaki en partenariat avec la bibliothèque de la C.E.H.-G.

Le directeur général rappelle les derniers échanges avec le représentant de la ville, M. Daniel Mayrand, et le responsable du Ministère des affaires culturelles, M. Éric Soucy.

A-9 Compte rendu : rencontre délégués F.C.S.Q.

La commissaire Mme Louise Larocque fait rapport sur les discussions des délégués à l'occasion de leur dernière rencontre. Entre autres, les sujets suivants étaient à l'ordre du jour :

1- Unité loisirs et sports de l'Outaouais
   Loisirs culturels
   Sport étudiant
   Stage pour entraîneur
   Formation surveillant

2- Table éducation Outaouais

3- Bourse d'études post-secondaires : 4 000.$ à 6 000.$

A-10 Conseil général F.C.S.Q.

La commissaire Mme Louise Larocque rappelle les questions abordées à l'occasion de la séance du conseil général tenue les 26 et 27 février dernier. Le président, M. Caron, y a annoncé plusieurs gains obtenus par la F.C.S.Q.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-63** Calendrier scolaire 1999 – 2000.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'adopter le calendrier scolaire tel que déposé par le directeur du service des ressources éducatives. Ce calendrier comporte les caractéristiques suivantes :

A) **PRINCIPES DIRECTEURS**

1) Garantir 180 jours réels de classe à tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (respect des régimes pédagogiques).

2) Prévoir un calendrier de 184 jours de classe :

a) Offrir aux écoles la possibilité de transformer une de ces journées en "pédagogique flottante".

b) Trois journées de classe constituent une réserve pour fermetures d'écoles ou suspensions de cours. À défaut d'être utilisées à cette fin, ces journées seront converties en journées pédagogiques additionnelles, lesquelles seront prises, à moins de circonstances particulières, dans l'ordre suivant : 5 mai 2000, 23 mai 2000, 2 juin 2000.

3) Équilibrer le plus possible la durée des étapes.

4) Offrir deux semaines de congé à Noël.

5) Tenir compte de la planification des examens de fin de session du M.E.Q.

6) Prévoir un minimum de 2 journées pédagogiques à chaque fin d'étape.

7) Offrir une semaine de relâche fixée en concertation avec les commissions scolaires de la région de l'Outaouais.

8) Viser à maintenir 4 journées de planification communes avec les commissions scolaires de l'Outaouais (27 août 1999, 8 novembre 1999, 31 janvier 2000, 20 avril 2000).

9) Les 8 novembre 1999, 31 janvier 2000, 20 avril 2000 seront aussi des journées "commissions".

B) **CARACTÉRISTIQUES DU PROJET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000**

ÉTAPE	DÉBUT	FIN	JOURS DE CLASSE	JOURNÉES PÉDAGO-GIQUES	TOTAL
1	1999/08/24	1999/11/04	47	4	51
2	1999/11/05	2000/01/27	46	3	49
3	2000/01/28	2000/04/19	51	3	54
4	2000/04/20	2000/06/22	40	6	46
			184	16	200

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

ENTRÉE DES ENSEIGNANTS (ES) :	24 août 1999	
ENTRÉE DES ÉLÈVES :	30 août 1999	
CONGÉS DES FÊTES :	24 décembre 1999 au 7 janvier 2000	
SEMAINE DE RELÂCHE :	28 février au 3 mars 2000	
JOURNÉES DE PLANIFICATION :	août :	24-25-26-27
	nov. :	5-8
	janv. :	10-28-31
	mars :	6
	avril :	20-25
	mai :	19
	juin :	26-27-28
	Total :	16 jours
FIN DES CLASSES POUR LES ÉLÈVES :	22 juin 2000	

C) **JOURNÉES FLOTTANTES :**

Chacune des écoles peut utiliser une (1) journée de planification selon ses besoins, durant l'année scolaire. Dans ce cas, un avis doit être adressé au directeur général au moins 15 jours à l'avance. Cet avis doit inclure les objectifs de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-64** Entente de services relative à la formation professionnelle : aménagement de la forêt, alternance travail étude.

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'offrir sur son territoire une formation concernant l'aménagement de la forêt;

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'autoriser le directeur général de la commission scolaire à signer pour au nom de la commission des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'entente de services avec la commission scolaire Pierre-Neveu relativement à la formation professionnelle, programme aménagement de la forêt alternance travail étude, pour l'année scolaire 1999-2000, telle que déposée par le directeur du service des ressources éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-65 Répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants (objectifs, principes et critères).

CONSIDÉRANT que le service des ressources éducatives doit produire annuellement un plan d'organisation qui répartit les ressources, en postes d'enseignantes et d'enseignants, entre les établissements aux fins d'offrir des services aux élèves réguliers, handicapés ou en difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que l'article 275 de la Loi sur l'Instruction publique demande à la commission scolaire de rendre publics les objectifs, principes et critères qui guident la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit consulter le comité de parents sur le sujet;

CONSIDÉRANT que l'article 187 de la Loi sur l'Instruction publique confie au comité consultatif e.h.d.a.a. le rôle " de donner un avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ";

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter *pour consultation* auprès des instances déjà identifiées le projet d'objectifs, de principes et de critères pour la répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants au préscolaire et au primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-4 Dépôt des comptes rendus.

a) Comité de travail primaire et secondaire du 9 février 1999
b) Comité de travail du secteur des adultes du 18 février 1999

Dépôt pour information.
M. Gilles Taillon fournit les informations suite aux questions des commissaires sur les sujets discutés à l'occasion de ces deux rencontres des comités.

B-5 École Pie XII : gagnante du site Rescol de la semaine : information.

Le directeur général informe le conseil qu'une équipe de dépisteurs de RESCOL à la recherche des meilleurs sites Web des écoles canadiennes sur l'Internet a sélectionné celui de l'école Pie XII de Maniwaki pour la deuxième semaine de février 1999. Voici en quels termes on qualifie ce site: "Original et plein de créativité, cet horaire présente une page distincte par sujet. De présentation amusante et colorée, les pages affichent souvent une photographie de l'enseignant, clair et bien organisé".

L'école Pie XII s'est méritée un didacticiel en plus de se faire connaître sur le grand réseau Internet au site de Rescol! Les commissaires expriment leurs félicitations aux conceptrices et concepteurs du site de l'école Pie XII et plus particulièrement à M. Jacques-Yves Gauthier, enseignant.

INITIALES DU PRÉSIDENT 084
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

RÉSOLUTION **99-CC-66** Le journal de la Francofête en éducation : semaine du français.

CONSIDÉRANT la participation particulière de Mme Agathe Quévillon à la publication du journal de la Francofête composé de textes d'élèves des écoles de la C.S.H.B.O.;

CONSIDÉRANT la qualité exceptionnelle de la publication et des productions écrites des élèves;

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau que des félicitations de la part du conseil soient adressées à Mme Agathe Quévillon pour l'excellent travail et l'heureuse initiative qu'elle prend dans le cadre de cette publication du journal de la Francofête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-7 Centre Vallée-Jeunesse.

La commissaire Mme Madeleine Aumond demande de l'information sur l'évolution du projet du Centre Vallée-Jeunesse. M. Taillon donne le résultat des démarches à date.

RÉSOLUTION **99-CC-67** Vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'excellence des deux firmes comptables qui procédaient à la vérification externe des deux anciennes commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 99-CC-54, adoptée à l'unanimité à l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 17 février 1999, à l'effet que la C.S.H.B.O. aille en appel d'offres auprès des deux firmes comptables, Éthier, Logue et Lacroix et Hotte, Leblanc;

Après étude du tableau comparatif suivant, il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que les services de la firme Hotte, Leblanc soient retenus pour les années 1998-1999 à 2000-2001 tel qu'indiqué dans ce tableau.

TABLEAU DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

Prix ferme pour le mandat de la vérification		
EXERCICES FINANCIERS	FIRME ETHIER, LOGUE & LACROIX	FIRME HOTTE, LEBLANC
1998 – 1999	20 129,38 $	18 864 $
1999 – 2000	20 704,50 $	19 209 $
2000 - 2001	21 279,63 $	19 669 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
085
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-1 Mesure de la performance de la gestion du parc immobilier scolaire du Québec.

Le directeur général présente la lettre du président de l'A.C.S.Q. explicitant clairement que la gestion du parc immobilier scolaire du Québec est très performante.

RÉSOLUTION **99-CC-68** Contrat de concession de la cafétéria à la C.E.H.-G.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage

1- Que, conformément à la recommandation de la direction de la C.E.H.-G., le conseil accepte de procéder par appel d'offres pour l'organisation du service de la restauration (cafétéria) à la C.E.H.-G.

2- Qu'un comité soit formé avec le mandat :

A- De préparer un devis descriptif à publier avec l'appel d'offres
B- D'étudier les propositions reçues
C- De formuler une recommandation à la commission

3- Que ledit comité soit formé des membres suivants :

1° Mme Line Renaud, commissaire
2° Mme Louise Larocque, commissaire
3° M. Norbert Potvin, président du conseil d'établissement
4° M. Paul Morin, représentant des enseignants
5° M. Jean Gendron, contremaître d'entretien, C.E.H.-G.
6° M. Roger Jobin, directeur, C.E.H.-G.
7° M. Rémi Lacroix, directeur du service des ressources matérielles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-69** Aliénation école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay.

CONSIDÉRANT les perspectives de développement, notamment à l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT l'absence d'autres locaux que ceux de l'école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay dans ce secteur;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux de reporter d'un an la demande d'aliénation de l'école St-Jean-Bosco de Cambell's Bay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E-1 PAE : rapport pour la période du 1998-07-01 au 1998-12-31.

Dépôt du rapport d'utilisation du programme d'aide aux employés pour le secteur Vallé-de-la-Gatineau pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1998.

INITIALES DU PRÉSIDENT 086 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

E-2 Rapport : équité salariale (s.v.p. apporter le document déposé au C.C. du 1999-01-20).

Le directeur des services des ressources humaines résume les grandes lignes du programme gouvernemental de relativité salariale publié le 20 novembre 1998. Il situe brièvement la demande de la C.E.Q. à l'égard de cette question dans le cadre de la négociation actuelle de la convention collective des enseignants.

E-3 Échéancier : procédure d'affectation des enseignants (es) : 1999 – 2000.

E-4 Échéancier : plan d'effectifs P.N.E. et soutien C.S.N. : 1999 – 2000.

Dépôt des échéanciers encadrant les mouvements de personnel du printemps 1999.

F-1 Informations du directeur général.

a) Désignation des deux secteurs du territoire de la C.S.H.B.O. : suivi, référence aux territoires des deux M.R.C., Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.

b) Article 167, L.I.P. : l'adoption d'une résolution après discussion en huis-clos se fait en assemblée publique.

c) Projet de règles budgétaires : reçu ces derniers jours.

d) Rapport des rencontres avec les représentants du M.E.Q. concernant la situation financière de la C.S.H.B.O.

F-2 Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante.

La commissaire Mme Louise Larocque transmet les informations concernant la soirée du mérite scolaire.

RÉSOLUTION **99-CC-70** Mérite scolaire régional : nomination d'un représentant ou d'une représentante.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de désigner Mme Louise Larocque au comité régional du mérite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
087
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-71** Mérite scolaire régional : comité local.

Il est proposé par le président, M. Daniel Moreau que les commissaires suivants forment un comité local qui assurera le lien entre la commission et le comité régional du mérite scolaire :

Mme Louise Larocque
Mme Denise Miron Marion
M. Guy Lesage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

F-4 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 21 avril 1999 à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau à Maniwaki, au 211 rue Henri-Bourassaa.

RÉSOLUTION **99-CC-72** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT 088 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-04-21

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 21 avril 1999 à 19h30 au local 218 de la C.E.H.-G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Charles Langevin, Paul Liberty, Daniel Moreau, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Mme Pierrette Guertin
M. Guy Éthier
M. Guy Lesage

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-73** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-03-17
3- Procès-verbal : C.E. 99-03-17 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000 (Vous trouverez ci-joint une version du 14 avril 1999, une nouvelle version vous sera remise sur place)
7- Information concours ordre du mérite scolaire
8- Information congrès de la F.C.S.Q.

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- Cité étudiante de la Haute-Gatineau : demande de dérogation à la grille éducative
2- Organisation scolaire : répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants
3- Adaptation scolaire : a) projet de politique ministérielle
b) résultat des consultations
4- Dépôt de comptes rendus :
a) Comité des politiques pédagogiques du 14 janvier 1999
b) Comité e.h.d.a.a. – parents du 8 février 1999
c) Comité des politiques pédagogiques du 25 mars 1999
d) Comité e.h.d.a.a. – enseignants du 30 mars 1999
5- Horticulture maraîchère : projet du centre de formation professionnelle – Pontiac
6- École Laval de Ste-Thérèse de Gatineau

C) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- Compte rendu C.R.T. (enseignants(es) : 1999-02-24
2- Signature entente locale clause 5-3.17.7 "Réunion par secteur"
3- Calendrier des jours chômés et payés 1999-2000

D) **AUTRES**

1- Adjudication de la soumission des photocopieurs HBO-99 (huis clos)
2- Lettre # 13 correspondance : contrat vérificateurs externes (huis clos)
3- Ouverture du centre F.P. Pontiac
4- Appels d'offres : procédure
5- Prochaine assemblée ordinaire : le 12 mai 1999, au 185 rue Principale à Fort-Coulonge
6- Levée de l'assemblée

E) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES** : aucun point
F) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE** : aucun point
G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-74** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-03-17.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 17 mars 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 17 mars 1999 est déposé pour information.

INITIALES DU PRÉSIDENT
090
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

A-4 Parole au public.

A-4-1 Mme Carole Letendre, représentante syndicale des professionnels propose un élément de réflexion quant aux ressources limitées dont bénéficient les orthopédagogues pour du perfectionnement. À titre d'exemple, aucune d'entre elles n'a eu la possibilité, faute de ressources financières, de participer au congrès de l'AQETA.

Elle insiste sur l'importance de permettre aux orthopédagogues de participer à du perfectionnement afin de leur permettre de se tenir à jour pour ce qui est des techniques d'intervention auprès des enfants en difficulté.

Le directeur général ajoute quelques commentaires.

- Le conseil des commissaires est très frugal en ce qui a trait à la participation de ses membres aux congrès de perfectionnement;
- La convention collective prévoit des sommes limitées pour les professionnels des milieux éloignés des centres urbains;
- L'an prochain, il est prévu un ajout de 40 000. $ pour le perfectionnement des employés;
- Les établissements pourraient tenir compte de l'isolement de certains professionnels.

A-4-2 Mme Marois, représentante des parents de Ste-Thérèse, demande information sur le dossier de réouverture de l'école Laval. Elle émet le souhait que les services devraient être offerts aux deux cycles du primaire.

Elle rappelle que la municipalité et le milieu sont prêts à participer afin de favoriser l'organisation des services à l'école Laval.

Le directeur général mentionne que le sujet est déjà inscrit à l'ordre du jour et que plus d'informations seront transmises à ce moment.

A-5 Correspondance.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-6 Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

Le directeur général présente aux membres du conseil le projet de "cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000, pour la C.S.H.B.O.

Ces règles permettront aux établissements de préparer leur budget pour la prochaine année selon des principes de transparence et d'équité.

Ce projet doit être soumis à la consultation.

RÉSOLUTION **99-CC-75** Projet de cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

ATTENDU les dispositions de la L.I.P., notamment les articles 193, 9e et 187, 2e;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adopter le projet de cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000, tel que déposé par le directeur général, afin de le soumettre à la consultation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

A-7 Information concours ordre du mérite scolaire.

Mme Louise Larocque informe que Mme Agathe Quévillon, conseillère pédagogique, a été choisie par le comité régional afin de recevoir la médaille de bronze qui sera décernée à l'occasion de la soirée du mérite scolaire organisée par la F.C.S.Q., le 21 mai prochain, à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

A-8 Information congrès de la F.C.S.Q.

La F.C.S.Q. invite les délégués à participer au congrès de la fédération; cependant le conseil peut désigner quelques commissaires qui seraient intéressés à participer à certains ateliers de travail.

Le président, M. Daniel Moreau, invite les commissaires à faire connaître leur intérêt à participer au prochain congrès, avant la prochaine assemblée du 12 mai prochain.

RÉSOLUTION **99-CC-76** Demande de dérogation à la grille éducative 1999-2000 : Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

CONSIDÉRANT la demande adressée par le directeur de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le directeur de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau a soumis le projet aux instances consultatives et décisionnelles de l'école qui ont donné leur accord;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter la demande de dérogation à la grille éducative 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

B-2 Organisation scolaire : répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants.

M. Gilles Taillon présente aux commissaires le document portant sur la répartition aux établissements et aux écoles des ressources en postes d'enseignantes et d'enseignants suivant des principes d'équité et de recherche des services de la meilleure qualité possible tout en tenant compte des ressources disponibles.

B-3 Adaptation scolaire :

a) projet de politique ministérielle
b) résultat des consultations

M. Gilles Taillon dépose le projet de politique de l'adaptation scolaire intitulé "Une école adaptée à tous ses élèves" proposé par le M.E.Q.

Il dépose également le résultat de la consultation, tel qu'exprimé par les intervenants de la C.S.H.B.O.

B-4 Dépôt de comptes rendus

a) comité des politiques pédagogiques du 14 janvier 1999

Faisant suite aux discussions sur les sujets abordés à l'occasion de cette rencontre, notamment le sujet B10 : politique de fermeture des écoles due à la température, les commissaires adoptent la résolution suivante :

RÉSOLUTION **99-CC-77** Réféfence au comité de transport.

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que le comité de transport se penche sur le problème relié à la décision de suspendre les cours à l'occasion de situations de températures excessives et fasse par la suite une recommandation au conseil des commissaires sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-4 Dépôt de comptes rendus

b) comité e.h.d.a.a. – parents du 8 février 1999

Faisant suite aux discussions qu'avaient eues les membres du comité sur le sujet 5 : analyse et recommandations sur le projet de politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les commissaires échangent sur cette question, notamment pour ce qui a trait aux problèmes de dépistage des troubles reliés à la dyslexie.

B-4 Dépôt des comptes rendus.

c) Comité des politiques pédagogiques du 25 mars 1999
d) Comité e.h.d.a.a. – enseignants du 30 mars 1999

Dépôts pour information.

RÉSOLUTION **99-CC-78** Horticulture maraîchère : projet du centre de formation professionnelle – Pontiac.

CONSIDÉRANT que ce projet d'été permettra à un maximum de 8 jeunes et adultes d'acquérir une certaine expérience du monde de l'agriculture, ce qui pourrait être décisif dans leurs choix professionnels futurs;

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du centre de formation professionnelle et la recommandation de celui-ci;

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais appuie sans réserve ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-6 École Laval de Ste-Thérèse de Gatineau.

La commissaire Mme Madeleine Aumond, s'informe où en est rendu le dossier concernant la demande des parents de Ste-Thérèse d'ouvrir l'école Laval.

Le directeur général informe qu'il en est à la cueillette des données et sera bientôt en mesure de transmettre des informations plus complètes au comité des ressources éducatives.

C-1 Compte rendu C.R.T. (enseignants(es)) : 1999-02-24.

Dépôt pour information.

RÉSOLUTION **99-CC-79** Signature entente locale clause 5-3.17.7 "Réunion par secteur".

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que le président M. Daniel Moreau et le directeur général M. Louis Pelletier, signent l'entente concernant la modification de la clause 5-3.17.7 – réunion par secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT 994 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-80** Calendrier des jours chômés et payés 1999-2000.

Considérant la consultation faite auprès des syndicats CSN et SPPCSO;

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie d'accepter le calendrier des jours chômés et payés tel que présenté par le directeur des ressources humaines, Réjean Carle. Ce calendrier prévoit 20 journées chômées et payées réparties comme suit :

- 1er juillet 1999
- 6 septembre 1999
- 11 octobre 1999
- 24 décembre 1999 au 31 décembre 1999
- 3 janvier 2000 au 7 janvier 2000
- 21 et 24 avril 2000
- 22 mai 2000
- 23 juin 2000

- Les 19e et 20e journées de congé chômées et payées sont flottantes et prises au choix de l'employé(e) après entente avec son supérieur immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

D-1 Adjudication de la soumission des photocopieurs HBO-99 (huis clos).

Les commissaires étudient cette question en huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-81** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-82** Adjudication de la soumission des photocopieurs #HBO-99.

Considérant l'appel d'offres public du 23 février 1999;

Considérant l'analyse des soumissions;

Considérant la recommandation du comité des ressources matérielles;

En conséquence, il est proposé par le commissaire M. Stephen Ryan d'adjuger la soumission des photocopieurs #HBO-99 à la compagnie Pitney Bowes Canada au montant de .01841 cents la copie à compter du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004, le tout conformément au devis #HBO-99.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les quatre commissaires suivants: M. Charles Langevin, Mesdames Line Renaud, Madeleine Aumond et Nicole Miller Potvin ayant voté contre la proposition, demandent qu'on l'inscrive au procès-verbal.

INITIALES DU PRÉSIDENT 095 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

D-2 Lettre #13, correspondance : contrat vérificateurs externes (huis clos).

Les commissaires étudient cette question en huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-83** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-84** Vérificateurs externes.

Considérant que l'offre de la firme Hotte et Leblanc contenait de fausses représentations faites par ce soumissionnaire, à savoir :

1- Qu'il détenait des bureaux satellites, dont un sur le territoire de la commission scolaire;

cf. 99-cc-87

2- Qu'il se représente comme une société nominale alors qu'il s'agit d'une société en nom collectif;

CONSIDÉRANT que ces fausses représentations ont été portées à la connaissance du conseil après l'adoption de sa résolution 99-CC-67, le 17 mars 1999;

En conséquence, il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que la résolution 99-CC-67, adoptée le 17 mars 1999 soit rescindée et que par conséquent, le contrat de vérification externe de la C.S.H.B.O. soit confié à l'autre soumissionnaire, la firme Éthier, Logue et Lacroix, pour le montant que cette dernière avait soumis, soit 17 500.$ pour l'exercice financier 1998-1999, 18 000.$ pour l'exercice 1999-2000 et 18 500.$ pour l'exercice 2000-2001.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

D-3 Ouverture du centre de formation professionnelle.

Le directeur général rappelle aux commissaires qui pourraient être présents, que l'inauguration du centre de formation professionnelle du Pontiac aura lieu le 22 avril à 17h à Sieur de Coulonge.

D-4 Appels d'offres : procédures.

La commissaire, Mme Nicole Miller Potvin, suggère que les commissaires, membres d'un comité responsable d'un dossier lié à un appel d'offres, reçoivent le cahier de charges et les bordereaux de soumission avant la rencontre d'analyse des soumissions.

INITIALES DU PRÉSIDENT
096
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-5 La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 12 mai 1999, au 185 rue Principale à Fort Coulonge.

RÉSOLUTION **99-CC-85** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
097
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-05-12

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 12 mai 1999 à 19h30 au sous-centre administratif à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : M. Daniel Moreau
M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le vice-président, M. Guy Lesage, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-86** Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire Reid Soucie que l'ordre du jour suivant soit accepté :

A) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-04-21
3- Procès-verbal : C.E. 99-04-21 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- École Laval de Ste-Thérèse : recommandation du comité sur les ressources éducatives
7- Projet pour consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles

INITIALES DU PRÉSIDENT 098 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-86** (suite) 99-05-12

8- Projet pour consultation des actes d'établissement des écoles et des centres
9- Processus d'application d'une résolution
10- Compte rendu, rencontre des délégués F.C.S.Q.

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- École Sacré-Cœur de Gracefield : demande de dérogation à la grille éducative
2- Résultats aux épreuves uniques de juin 1998 et le taux de diplomation
3- Dépôt du compte rendu du comité primaire et secondaire du 15 mars 1999
4- Vallée jeunesse
5- Don au groupe I.S.P.J. de la C.E.H.-G.

C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

1- Échéancier révisé de la planification budgétaire 1999-2000
2- Rétroactions au projet du cadre budgétaire et des règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000
3- Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000 (sera adopté lors de l'assemblée ajournée du 26 mai prochain)

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

1- Lait école
2- Ressources matérielles et transport

E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- Non-rengagement enseignants(es) pour surplus de personnel, année scolaire 1999-2000
2- Non-rengagement P.N.E. année 1999-2000
3- Adoption du plan d'effectifs P.N.E. 1999-2000
4- Adoption du plan d'effectifs, soutien C.S.N. 1999-2000

F) **AUTRES**

1- a) Participation au congrès F.C.S.Q.
1- b) Contrat de concession de la cafétéria de la C.E.H.-G. (huis clos)
1- c) Contestations de décisions (huis clos)
2- Application de l'article 490 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (huis clos)
3- Orientation concernant le ou les lieu(x) des assemblées du conseil des commissaires en 1999-2000
4- Prochaine assemblée ordinaire : le 16 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki
5- Invitation aux commissaires
6- Ajournement de l'assemblée au 26 mai prochain

G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
099
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-87** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-04-21.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil des commissaires du 21 avril 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé mais en y inscrivant à la résolution 99-CC-84 que Mme Annette Dumouchel a voté contre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 21 avril 1999 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

1- Mme France Lavoie, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Chapeau, déplore la réduction annoncée du service de secrétariat à son école à deux jours par semaine.

Elle mentionne plusieurs raisons qui justifieraient le maintien du service à temps plein.

Le directeur général mentionne que le commissaire M. Stephen Ryan a fait d'éloquentes représentations à ce sujet. Cependant, il serait exceptionnel d'attribuer une ressource à temps plein dans une école de 90 élèves.

Par ailleurs, le choix du niveau de ressources dans une école en particulier revient à la direction de l'établissement.

2- Trois parents d'enfants de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur expriment leur inquiétude devant la possibilité de réduction du nombre de classes à leur école pour la prochaine année scolaire.

Le directeur général informe que la direction envisage d'injecter près de .5 enseignant de plus que le paramètre et qu'il est plausible d'exploiter la possibilité d'obtenir de l'aide pour les mesures de francisation.

Les paramètres attribués par le M.E.Q. demeurent cependant une contrainte dont il faut tenir compte.

3- M. Michel Bélanger, parent d'un enfant de l'école de Campbell's Bay, craint que le service de garde ne soit abolit en septembre prochain.

Le directeur général ajoute qu'il est possible d'organiser un service de garde si le nombre d'enfants (± 20) qui l'utilisent permet de le financer.

4- Mme Marois, représentante des parents de Ste-Thérèse, réitère l'intérêt des parents de voir rouvrir leur école et répète l'engagement du milieu à participer à l'organisation des services.

INITIALES DU PRÉSIDENT 100 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

A-5 Correspondance.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

Faisant suite aux discussions concernant la correspondance déposée, le conseil adopte les deux résolutions suivantes :

RÉSOLUTION **99-CC-88** Félicitations du conseil à Mlle Christal Dionne.

CONSIDÉRANT le choix de Mlle Christal Dionne, étudiante de 5e secondaire à l'E.S.S.C., au titre de co-présidente d'honneur des jeux du millénaire;

CONSIDÉRANT que le choix de l'étudiante s'est fait parmi plusieurs participants et participantes de la région;

CONSIDÉRANT la feuille de route impressionnante qu'illustre le curriculum vitae de cette jeune étudiante;

CONSIDÉRANT l'honneur que la performance de l'étudiante fait rejaillir sur la C.S.H.B.O.;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le conseil des commissaires transmette à Mlle Christal Dionne son appréciation et ses félicitations pour sa nomination à titre de co-présidente d'honneur du comité du millénaire pour l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-89** Salle Andrée-Nault Bruyère.

CONSIDÉRANT les états de services de feu Andrée Nault-Bruyère qui a œuvré pendant 26 années à la commission;

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que la salle de repos du centre administratif porte le nom de "Salle Andrée Nault-Bruyère"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-90** Services éducatifs à l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'année 1999-2000.

CONSIDÉRANT la demande des parents de la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que les prévisions de clientèle sur 5 ans et le sondage réalisé permettent de prévoir le maintien du service sur plusieurs années;

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-90** (suite) 99-05-12

CONSIDÉRANT les ententes actuelles avec la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau ainsi que les appuis offerts par cette municipalité pour l'organisation de services éducatifs;

CONSIDÉRANT les études réalisées et la recommandation en ce sens du comité sur les politiques éducatives;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'offrir à l'école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau les services d'enseignement à un groupe d'élèves du premier cycle du primaire à compter de l'année scolaire 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-91** Projet pour consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux d'adopter le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles afin de le soumettre à la consultation.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (SELON ARTICLE 211 L.I.P.)

(Voir légende à la fin de la résolution)

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-026	Sieur-de-Coulonge 250, Ch. De la Chute Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	2-3-5	2-3-5	2-3-5
774-011	Poupore 25, rue Coulonge Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	1	1	1
774-012	Saint-Pierre 33, rue Romain Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	1	1	1
774-022	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur 89, Ch. Pembrooke Chapeau (Québec) J0X 1M0	1	1	1
774-027	Campbell's Bay 1, rue Front Sud Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0	1	1	1

INITIALES DU PRÉSIDENT
102
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-91** (suite) 99-05-12

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-004	Sainte-Anne #1 166, Ch. Des Outaouais Île-du-Grand-Calumet (Qué.) J0X 1J0	1	1	1
774-008	Sainte-Marie 55, rue Martineau Otter Lake (Québec) J0X 2P0	1	1	1
774-065	Sacré-Cœur 11, rue St-Eugène Gracefield (Québec) J0X 1W0	1-2	1-2	1-2
774-001	Saint-Nom-de-Marie 8, rue Laramée Lac Ste-Marie (Québec) J0X 1Z0	1	1	1
774-024	Sainte-Thérèse 1, Ch. De l'École Lac Cayamant (Québec) J0X 1Y0	1	1	1
774-007	Saint-François-de-Sales 2, Ch. Blue Sea Lac Blue Sea (Québec) J0X 1C0	1	1	1
774-006	Notre-Dame-de-Grâces 47, rue Principale Bouchette (Québec) J0X 1E0	1	1	1
774-029	Académie Sacré-Cœur 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	1	1	1
774-009	Sainte-Croix Rue Jutras Messines (Québec) J0X 2J0	1	1	1
774-005	Laval 29, rue Principale Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) J0X 2X0	1	1	1
774-067	Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	1-2-3	1-2-3	1-2-3
774-013	Couvent Christ-Roi 148, boul. Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2E1	1	1	1
774-010	Pie XII 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	1	1	1

INITIALES DU PRÉSIDENT 103 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-91** (suite) 99-05-12

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-019	Saint-Boniface 459, Route 105 Bois-Franc (Québec) J9E 3A9	1	1	1
774-021	Dominique Savio 8, rue du Collège Montcerf (Québec) J0W 1N0	1	1	1
774-023	Sacré-Cœur 1317, Transcanadienne Grand-Remous (Québec) J0W 1E0	1	1	1
774-014	Couvent Notre-Dame-du-Désert 335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	4-5	4-5	4-5
774-015	Saint-Eugène 67, Ch. Rivière Gatineau Déléage (Québec) J9E 3A5	4	4	4
774-016	Christ-Roi (garçons) 247, rue Moncion Maniwaki (Québec) J9E 2G6	3-4-6	3-4-6	3-4-6
774-002	Académie St-Joseph 67, rue St-Joseph Gracefield (Québec) J0X 1W0	4	4	4
774-018	Fatima 183, rue Principale Fort-Coulonge J0X 1V0	4	4	4
774-017	Couvent Ste-Famille 664, rue Principale Aumond (Québec) J0W 1W0	7	7	7
774-003	Saint-Jean-Bosco 106, rue Mccuaig Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0	7	7	7
774-025	Ste-Ann Rapides-des-Joachins (Québec) J0X 3M0	7	7	7
774-020	Bureaux administratifs 185, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	7	7	7

LÉGENDE			
(1) Primaire	(2) Secondaire	(3) Formation professionnelle	(4) Éducation des adultes
(5) Administration	(6) Autre	(7) Bâtiment excédentaire	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT 1004 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-92** Projet pour consultation des actes d'établissement des écoles et des centres.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux d'adopter le projet des actes d'établissement des écoles et des centres afin de le soumettre à la consultation.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES ANNÉE SCOLAIRE 1998-1999

ÉCOLE OU CENTRE	IMMEUBLE(S) ET/OU LOCAUX		ORDRE D'ENSEIGNEMENT
774-001			
École secondaire Sieur-de-Coulonge 250, Ch. De la Chute C.P. 760 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse : Locaux :	Sieur-de-Coulonge Tous les locaux, sauf les locaux portant les numéros suivant : 119, 120, 125, 129, 130, 132 et 151	Secondaire
774-002			
Établissement primaire Pontiac 25, rue Coulonge C.P. 549 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisses :	Poupore, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Cambell's Bay, Ste-Marie, Ste-Anne #1 et St-Pierre	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux, sauf les locaux suivants pour la bâtisse St-Pierre : 201, 202, 203, 204 et 205	
774-003			
L'établissement du Cœur-de-la-Gatineau 11, rue Ste-Eugène C.P. 313 Gracefield (Québec) J0X 1W0	Bâtisses :	Sacré-Cœur, St-Nom-de-Marie, Ste-Thérèse, St-François-de-Sales et Notre-Dame-de-Grâces	Primaire et secondaire
	Locaux :	Tous les locaux	
774-004			
École de la Tréflière 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	Bâtisses :	Ste-Croix, Académie Sacré-Cœur et Laval	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux	

774-005			
Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	Bâtisse : Locaux :	Cité étudiante de la Haute-Gatineau Tous les locaux sauf les locaux portant les numéros suivants : 126, 127, 128, 129, 132, 133, 160, 161, 161A, 161B, 161C, 161D, 161E, 161G, 162, 162A, 162B, 163, 163A, 163C, 164, 164A, 165, 166C, 168, 102S, 104S, 105, 106S, 107S, ainsi que la cour intérieure près de la serre, 143D, 235, 261, 264, 264.1, 266, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279	Primaire et secondaire
774-006			
L'établissement l'Étoile-du-Nord 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	Bâtisses :	Pie XII, Couvent Christ-Roi, St-Boniface, Dominique Savio et Sacré-Coeur	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux	
774-307			
Centre de formation générale des adultes de la Vallée-de-le-Gatineau 335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	Bâtisses :	Couvent Notre-Dame-du-Désert, Académie St-Joseph, St-Eugène et Christ-Roi (garçons)	Formation générale des adultes
	Locaux :	Tous les locaux	
774-009			
Centre Pontiac 183, rue Principale C.P. 590 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse :	Fatima	Formation générale des adultes
	Locaux :	Tous les locaux	
774-408			
Centre de formation professionnelle – Pontiac 250, Ch. De la Chute C.P. 760 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse :	Sieur-de-Coulonge	Formation professionnelle
	Locaux :	Les locaux suivants: 129, 130, 132 et 151	

774-410			
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	Bâtisse :	Cité étudiante de la Haute-Gatineau	Formation professionnelle
211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	Locaux :	Les locaux suivants: 126, 127, 128, 129, 132, 133, 160, 161, 161A, 161B, 161C, 161D, 161E, 161G, 162, 162A, 162B, 163, 163A, 163C, 164, 164A, 165, 166C, 168, 102S, 104S, 105, 106S, 107S, ainsi que la cour intérieure près de la serre	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-9 Processus d'application d'une résolution.

Une résolution adoptée par le conseil prend effet dès qu'elle est adoptée et seule une autre résolution du conseil pourrait la modifier ou la rescinder.

A-10 Compte rendu, rencontre des délégués F.C.S.Q.

La commissaire Mme Louise Larocque informe l'assemblée qu'à l'occasion de la dernière rencontre des délégués de la F.C.S.Q., il a été suggéré que les commissions scolaires s'échangent leur politique sur le comportement pacifique.

RÉSOLUTION **99-CC-93** Demande de dérogation à la grille éducative 1999-2000 : école Sacré-Cœur de Gracefield.

CONSIDÉRANT qu'une modification à la grille éducative prévue au régime pédagogique nécessite une autorisation de dérogation de la part du Ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la directrice de l'école Sacré-Cœur de Gracefield;

CONSIDÉRANT que la directrice de l'école Sacré-Cœur a soumis le projet aux instances consultatives et décisionnelles de l'école qui ont donné leur accord;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter la demande de dérogation à la grille éducative 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-2 Résultats aux épreuves uniques de juin 1998 et taux de diplomation.

Le directeur général présente le document sur la répartition des diplômes et résultats aux épreuves uniques de juin 1998 pour les commissions scolaires de la région de l'Outaouais.

Il fait remarquer le principe qui veut que plus on est sélectif quand aux exigences d'admission à certains cours, meilleurs sont les résultats puisque seulement les élèves les plus performants y sont admis. Or à la C.S.H.B.O. on laisse largement la possibilité aux élèves de s'inscrire dans les matières de leur choix. Ce qui favorise le taux de diplomation mais qui défavorise la performance globale quant aux résultats. Le 1er objectif de la C.S.H.B.O. demeure d'améliorer le taux de diplomation des élèves.

B-3 Compte rendu du comité primaire et secondaire du 15 mars 1999.

Dépôt pour information.

B-4 Vallée jeunesse.

La commissaire Mme Madeleine Aumond demande si le dossier Vallée jeunesse évolue. M. Gilles Taillon mentionne que le projet est considéré comme très important au niveau régional. D'autres démarches se font au pallier local afin d'assurer l'évolution du dossier.

B-5 Don au groupe I.S.P.J. de la C.E.H.-G.

La commissaire Mme Madeleine Aumond s'informe sur le don que devait recevoir le groupe I.S.P.J. de la C.E.H.-G. pour la réalisation d'un projet. L'information sera demandée à la direction de l'école et transmise à la prochaine réunion.

C-1 Échéancier révisé de la planification budgétaire 1999-2000.

M. Jean-Claude Beaudin dépose un nouvel échéancier de la planification budgétaire 1999-2000 en raison d'un délai pour la publication des règles budgétaires par le MEQ.

C-2 Rétroactions au projet du cadre budgétaire et des règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

Présentation des recommandations du SPEHR et des commentaires du comité de parents sur le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

C-3 Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

Reporté à l'assemblée ajournée du 26 mai prochain.

D-1 Lait école.

La commissaire Mme Nicole Miller Potvin s'informe si l'allocation pour le lait école est utilisée à 100% à cette fin. Le directeur général mentionne qu'une partie de l'allocation est consacrée à la distribution du lait mais qu'il est prévu de consacrer une partie de la subvention à d'autres services.

INITIALES DU PRÉSIDENT 108 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-2 Ressources matérielles et transport.

La commissaire Mme Linda Lefebvre évoque la pertinence de planifier, dans le contexte des nouvelles orientations édictées par la L.I.P., un transfert de ressources vers les établissements scolaires.

RÉSOLUTION **99-CC-94** Non-rengagement enseignants(es) pour surplus de personnel, année scolaire 1999-2000.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque de procéder au non-rengagement (pour cause de surplus de personnel) des enseignants(es) dont les noms suivent pour l'année scolaire 1999-2000.

NOMS	CHAMP	ÉCOLE
Robert, Victor	1	C.E.H.-G.
Lance, Jocelyne	2	St-Pierre
Mercier, Manon	2	Él. & sec. Gracefield
Martel, Huguette	3	Sacré-Cœur (Grand-Remous)
Lafleur, Diane	3	N.D.S.C. (Chapeau)
Danis, Annie	3	St-Nom-de-Marie
Pigeault, Renée	3	St-Anne
Lyrette, Annie	3	St-Nom-de-Marie
Coulombe, Sonia	3	N. D. de Grâces
Leblanc, Yves	12	ESSC
Thivierge, Aline	15	C.E.H.-G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-95** Non-rengagement P.N.E., année scolaire 1999-2000.

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du syndicat des P.N.E. sur le plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT la modification substantielle dans les services à rendre, tel que prévu à la C.E.H.-G.;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque de procéder au non-rengagement de Mme Josée Brisebois à titre de psycho-éducatrice à la C.E.H.-G. à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les commissaires Mme Madeleine Aumond et Mme Nicole Miller Potvin demandent d'inscrire qu'elles ont voté contre cette proposition.

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-96** Adoption du plan d'effectifs, P.N.E. 1999-2000.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'adopter le plan d'effectifs des employés(es) SPPCSO tel que présenté par M. Réjean Carle, directeur des ressources humaines et ce pour l'année scolaire 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-97** Adoption du plan d'effectifs, soutien C.S.N. 1999-2000.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'adopter le plan d'effectifs des employés(es) de soutien CSN tel que présenté par M. Réjean Carle, directeur des ressources humaines et ce pour l'année scolaire 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-98** Participation au congrès F.C.S.Q.

Il est proposé par la commissaire Mme Line Renaud d'autoriser deux commissaires supplémentaires à participer au congrès de la F.C.S.Q. Les commissaires intéressés devront communiquer avec la direction générale afin qu'on procède à leur inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les sujets F-1b et F-1c sont étudiés à huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-99** Réouverture.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-100** Contrat de concession de cafétéria C.E.H.G. : appel d'offres.

CONSIDÉRANT l'analyse faite par les membres du conseil concernant les différents éléments du dossier de concession de la cafétéria de la C.E.H.-G.;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que la procédure d'appel d'offres pour la concession de la cafétéria de la C.E.H.-G. soit enclenchée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

F-1c Contestation de décisions.

Le directeur général dépose l'action directe en nullité que Macoumo inc. a présentée à la Cour supérieure le 10 mai 1999 et signifiée à la C.S.H.B.O., par huissier, le 12 mai 1999 à 15h45.

Un procureur sera désigné pour représenter la C.S.H.B.O. dans ce dossier.

RÉSOLUTION **99-CC-101** Requête de la firme de vérificateurs Hotte, Leblanc.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la C.S.H.B.O. mandate le directeur général afin qu'il négocie une entente à intervenir avec la firme de vérificateurs Hotte, Leblanc en regard de la requête déposée par ladite firme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

F-2 Application de l'article 490 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (huis clos).

L'étude de cette question est reportée à une session ultérieure.

F-3 Orientation concernant le ou les lieu(x) des assemblées du conseil des commissaires en 1999-2000.

Après discussions, les commissaires conviennent de tenir les assemblées de l'année scolaire 1999-2000 en alternance dans les deux secteurs du territoire de la C.S.H.B.O., selon les modalités de l'année en cours.

F-4 Prochaine assemblée ordinaire : le 16 juin 1999 au 211 rue Henri Bourassa à Maniwaki.

F-5 Invitation aux commissaires.

La commissaire Mme Line Renaud demande information concernant l'interprétation de la politique de frais de déplacement, notamment en ce qui a trait aux occasions où les commissaires, dans le cadre de leurs fonctions, à titre de représentant de la C.S.H.B.O., ont à engager des dépenses de voyage et de repas.

Le directeur général informe que la politique de frais de voyage prévoit que les commissaires ont droit au remboursement de leurs frais de voyage et de repas lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions.

Il soumet que la règle suivante est appliquée pour les frais de voyage :

1- Lorsqu'un commissaire se déplace dans le cadre ordinaire de ses fonctions, les taux de la politique s'appliquent.

2- Losqu'un commissaire agit à titre de représentant de la C.S.H.B.O. en des occasions spéciales (ex.: délégations, représentations), ses dépenses sont remboursées sur présentations de pièces justificatives.

INITIALES DU PRÉSIDENT
101
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-102** Ajournement.

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin que la présente session soit ajournée au 26 mai 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT 112 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-05-26

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ajournée du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 26 mai 1999 à 19h30 au sous-centre administratif à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Mme Nicole Miller Potvin
M. Charles Langevin

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Rémi Lacroix,	Directeur du service des ressources matérielles et responsable du transport

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-103** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que l'ordre du jour initial soit amendé en y traitant les sujets suivants :

1- A) Ordre du jour
1- B) Suivi à une action en nullité (huis clos)
2- Liste des priorités d'investissements pour 1999 - 2000
3- Adoption du cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999 – 2000 (sera remis sur place)
4- Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du C.C.
5- Application de l'article 490 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (huis clos)
6- Expulsions d'élèves (huis clos)
7- Prochaine assemblée ordinaire : le 16 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki
8- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Numéro de résolution ou annotation

Le sujet numéro 1 B est étudié à huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-104** Réouverture.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-105** Suivi à une action en nullité.

ATTENDU l'action directe en nullité déposée par Macoumo inc.;

ATTENDU la rencontre avec Me Martin Bédard, procureur de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation de Me Bédard, procureur de la C.S.H.B.O.;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne présente pas de contestation sur l'action directe en nullité déposée par Macoumo inc. et de s'en remettre à la décision du tribunal au regard de cette demande.

Elle propose également de mandater Me Martin Bédard afin qu'il achemine la présente résolution au procureur de Macoumo inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-106** Information à la Cie Pitney Bowes Canada.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de mandater le directeur des services des ressources matérielles, M. Rémi Lacroix, afin qu'il informe les représentants de la Cie Pitney Bowes Canada de cesser immédiatement toute démarche en vue d'acquérir quelqu'équipement ou service que ce soit en lien avec la fourniture de photocopieurs dans les établissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-107** Liste de priorités d'investissements pour 1999-2000.

ATTENDU la recommandation que le comité consultatif de gestion formulait au directeur général à l'occasion de sa rencontre du 11 mai 1999;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

INITIALES DU PRÉSIDENT 1 14 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-107** (suite) 99-05-26

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie d'adopter la liste de priorités d'investissements pour l'année scolaire 1999-2000, telle que décrite à la page 40 du document de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais : "Le cadre budgétaire et les règles d'allocations des ressources pour l'année scolaire 1999-2000" version finale du 26 mai 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-108** Le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000.

CONSIDÉRANT les modalités de gestion des ressources financières établies à l'article 275, de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion et de l'avis fourni par le syndicat des enseignants (SPEHR);

CONSIDÉRANT le niveau de ressources disponibles;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'adopter le cadre budgétaire et les règles d'allocation des ressources pour l'année scolaire 1999-2000, tel que déposé par le directeur général.

Il est également résolu d'appliquer une compression générale de 1% à l'allocation de fonctionnement générée par ces règles d'allocation des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-109** Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'approuver le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le sujet numéro 5 est étudié à huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-110** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
115
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-111** Article 490, Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

CONSIDÉRANT l'article 490 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que les dispositions de cet article confère aux gestionnaires qui ont assumé, en plus de leur charge normale de travail, des responsabilités majeures dans les travaux reliés à la mise en place de la commission scolaire nouvelle en 1997-1998, le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 5%;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder aux gestionnaires qui ont assumé, en 1997-1998, des responsabilités supplémentaires dans le cadre des travaux de mise en place de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la rémunération additionnelle telle que présentée dans le tableau déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le sujet numéro 6 est étudié à huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-112** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-113** Expulsion d'un éleve.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que l'état du dossier de l'élève, tel que présenté par la direction de l'école, démontre que l'élève ne bénéficierait pas de son maintien à l'école;

CONSIDÉRANT que cet élève a posé un geste mettant en cause la sécurité des élèves et du personnel de l'école;

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'exclure de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'élève dont le numéro de fiche est 8900171, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les commissaires suivants demandent que leur vote contre cette proposition soit inscrit au procès-verbal : Mme Linda Lefebvre, Mme Line Renaud, Mme Pierrette Guertin et M. Paul Liberty. La commissaire Mme Annette Dumouchel s'est abstenue de voter.

INITIALES DU PRÉSIDENT 1106 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-114** Expulsion d'un éleve.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que l'état du dossier de l'élève, tel que présenté par la direction de l'école, démontre que l'élève ne bénéficierait pas de son maintien à l'école;

CONSIDÉRANT que cet élève a posé un geste mettant en cause la sécurité des élèves et du personnel de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'exclure de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'élève dont le numéro de fiche est 9100011, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Les commissaires suivants demandent que leur vote contre cette proposition soit inscrit au procès-verbal : Mme Linda Lefebvre, Mme Line Renaud, Mme Pierrette Guertin et M. Paul Liberty. La commissaire Mme Annette Dumouchel s'est abstenue de voter.

7- La prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires aura lieu le 16 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

RÉSOLUTION **99-CC-115** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
117
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-06-16

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 16 juin 1999 à 19h30 au local 218 de la C.E.H.G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : La commissaire, Mme Pierrette Guertin, s'est jointe à l'assemblée vers 20h45.

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-116** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller-Potvin que l'ordre du jour présenté par le directeur général soit accepté.

RÉSOLUTION **99-CC-116A** Amendement à la proposition sur l'ordre du jour.

La commissaire, Mme Linda Lefebvre propose un amendement à la proposition de Mme Potvin visant à insérer un nouveau sujet à l'ordre du jour :

F 1c : Procédures (huis clos).

INITIALES DU PRÉSIDENT 118 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-116A** (suite) 99-06-16

A) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-05-12 et du C.C. 99-05-26
3- Procès-verbal : C.E. 99-05-12 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
7- Actes d'établissement des écoles et des centres
8- Demande d'un groupe de parents de Ste-Thérèse

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle

1- Statut confessionnel de l'école de Campbell's Bay
2- Dyslexie : information, dépôt de documents
3- Dépôt des comptes rendus :
   a) Comité e.h.d.a.a. – parents du 12 avril 1999
   b) Comité de travail primaire et secondaire du 27 avril 1999
   c) Comité e.h.d.a.a. – parents du 31 mai 1999
   d) Comité des politiques pédagogiques du 2 juin 1999
   e) Comité e.h.d.a.a. – enseignants du 7 juin 1999 (si disponible)
4- Demande de résultats du plan de redressement de la situation académique au secondaire

C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

1- Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus
2- Demande d'autorisation d'emprunt pour financer la contribution du transport scolaire
3- Adhésion au service ACCÈS affaires
4- Autorisation d'intégrer les folios à la caisse Desjardins Maniwaki
5- Jeux du Québec
6- Lait école

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

1- Procès-verbaux du comité consultatif du transport scolaire du 27 août 1998, du 24 septembre 1998, du 22 octobre 1998, du 10 décembre 1998 et du 22 avril 1999 (dépôt)
2- Adjudication du contrat pour photocopieurs (huis clos)

E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

1- Affectation des cadres des établissements 1999 – 2000
2- Réaffectation : cadre d'établissement
3- Structure administrative, emplois des administrateurs 1999 – 2000
4- Mise en disponibilité, personnel cadre
5- Mise en disponibilité, personnel cadre
6- Compte rendu P.N.E. : 1999-04-28
7- Journée d'activités pour le personnel et les commissaires

F) **AUTRES**

1- a) Demandes de dérogation
1- b) Dépôt de correspondances comportant des renseignements nominatifs (huis clos)
1- c) Procédure (huis clos)
2- Prochaine assemblée extraordinaire : le 28 juin 1999, au 211 rue Henri-Bourassa à Maniwaki
3- Levée de l'assemblée

G) **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES** : aucun point

L'amendement ainsi que la nouvelle proposition principale ainsi amendée sont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-17** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-05-12.

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque que le secrétaire général soit dispensé de lire les procès-verbaux du conseil des commissaires du 12 mai 1999 et du 26 mai 1999 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du comité exécutif du 12 mai 1999 est déposé pour information.

A-4 Parole au public.

1- Mme Sylvie Marois, représentante des parents de la municipalité de Ste-Thérèse remercie les commissaires pour leur décision d'autoriser l'ouverture d'une classe du 1er cycle à l'école Laval.

Elle ajoute que les parents sollicitent, avec l'inscription de huit (8) élèves au 2e cycle, une nouvelle autorisation d'ouvrir une 2e classe à leur école afin d'y dispenser les services pour les enfants du 2e cycle.

Deux élèves, Mlle Geneviève Lyrette et Mlle Marie-Jo Lacroix du 2e cycle du primaire expriment leur intérêt de voir les commissaires autoriser une classe du 2e cycle à l'école de leur village. Le président félicite ces deux jeunes filles pour leur éloquence et leur belle présentation.

2- M. Mario Dubuc, porte parole des étudiants à l'éducation des adultes qui désirent suivre des cours cet été, présente une demande aux commissaires afin qu'ils autorisent l'organisation des cours d'été pour les adultes afin qu'ils puissent compléter les cours qui leur permettraient de s'inscrire au C.E.G.E.P. en septembre.

Le président demande au directeur du service d'étudier cette demande. M. Dubuc soumet qu'il pourrait y avoir un regroupement des adultes de Gracefield et de Maniwaki afin de ne former qu'un seul groupe, permettant ainsi de réduire les coûts.

3- M. Langevin, représentant la firme D.L. Langevin Informatique, explique aux commissaires que selon lui, la soumission de la firme qu'il représente dans le dossier du contrat de photocopieurs, est en tout point conforme et qu'il entend ne pas en rester là, s'il n'obtient pas le contrat.

RÉSOLUTION **99-CC-118** Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Considérant les consultations effectuées auprès du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

Conformément à l'article 211 de la L.I.P., il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, tel que présenté ci-après.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (SELON ARTICLE 211 L.I.P.)

(Voir légende à la fin de la résolution)

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-026	Sieur-de-Coulonge 250, Ch. De la Chute Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	2-3-5	2-3-5	2-3-5
774-011	Poupore 25, rue Coulonge Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	1	1	1
774-012	Saint-Pierre 33, rue Romain Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	1-6	1-6	1-6
774-022	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur 89, Ch. Pembrooke Chapeau (Québec) J0X 1M0	1	1	1
774-027	Campbell's Bay 1, rue Front Sud Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0	1	1	1
774-004	Sainte-Anne #1 166, Ch. Des Outaouais Île-du-Grand-Calumet (Qué.) J0X 1J0	1	1	1
774-008	Sainte-Marie 55, rue Martineau Otter Lake (Québec) J0X 2P0	1-6	1-6	1-6

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-065	Sacré-Cœur 11, rue St-Eugène Gracefield (Québec) J0X 1W0	1-2	1-2	1-2
774-001	Saint-Nom-de-Marie 8, rue Laramée Lac Ste-Marie (Québec) J0X 1Z0	1	1	1
774-024	Sainte-Thérèse 1, Ch. De l'École Lac Cayamant (Québec) J0X 1Y0	1	1	1
774-007	Saint-François-de-Sales 2, Ch. Blue Sea Lac Blue Sea (Québec) J0X 1C0	1	1	1
774-006	Notre-Dame-de-Grâces 47, rue Principale Bouchette (Québec) J0X 1E0	1	1	1
774-029	Académie Sacré-Cœur 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	1	1	1
774-009	Sainte-Croix Rue Jutras Messines (Québec) J0X 2J0	1	1	1
774-067	Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	1-2-3	1-2-3	1-2-3
774-013	Couvent Christ-Roi 148, boul. Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2E1	1	1	1
774-010	Pie XII 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	1	1	1
774-019	Saint-Boniface 459, Route 105 Bois-Franc (Québec) J9E 3A9	1	1	1
774-021	Dominique Savio 8, rue du Collège Montcerf (Québec) J0W 1N0	1	1	1
774-023	Sacré-Cœur 1317, Transcanadienne Grand-Remous (Québec) J0W 1E0	1	1	1

INITIALES DU PRÉSIDENT
122
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-118** (suite) 99-06-16

CODES BÂTISSES	IMMEUBLES	1999-2000	2000-2001	2001-2002
774-014	Couvent Notre-Dame-du-Désert 335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	4-5	4-5	4-5
774-015	Saint-Eugène 67, Ch. Rivière Gatineau Déléage (Québec) J9E 3A5	4	4	4
774-016	Christ-Roi (garçons) 247, rue Moncion Maniwaki (Québec) J9E 2G6	3-4-6	3-4-6	3-4-6
774-002	Académie St-Joseph 67, rue St-Joseph Gracefield (Québec) J0X 1W0	4	4	4
774-018	Fatima 183, rue Principale Fort-Coulonge J0X 1V0	4	4	4
774-017	Couvent Ste-Famille 664, rue Principale Aumond (Québec) J0W 1W0	7	7	7
774-005	Laval 29, rue Principale Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) J0X 2X0	1	1	1
774-003	Saint-Jean-Bosco 106, rue Mccuaig Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0	7	7	7
774-025	Ste-Ann Rapides-des-Joachins (Québec) J0X 3M0	7	7	7
774-020	Bureaux administratifs 185, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	7	7	7

LÉGENDE			
(1) Primaire	(2) Secondaire	(3) Formation professionnelle	(4) Éducation des adultes
(5) Administration	(6) Autre	(7) Bâtiment excédentaire	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
123
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-119** Actes d'établissement des écoles et des centres.

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie que la commission scolaire émette les actes d'établissements suivants pour l'année scolaire 1999-2000 :.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES
ANNÉE SCOLAIRE 1998-1999

ÉCOLE OU CENTRE	IMMEUBLE(S) ET/OU LOCAUX		ORDRE D'ENSEIGNEMENT
774-001			
École secondaire Sieur-de-Coulonge 250, Ch. De la Chute C.P. 760 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse Locaux :	Sieur-de-Coulonge Tous les locaux, sauf les locaux portant les numéros suivant : 119, 120, 125, 129, 130, 132 et 151	Secondaire
774-002			
Établissement primaire Pontiac 25, rue Coulonge C.P. 549 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisses :	Poupore, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Cambell's Bay, Ste-Marie, Ste-Anne #1 et St-Pierre	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux.	
774-003			
L'établissement du Cœur-de-la-Gatineau 11, rue Ste-Eugène C.P. 313 Gracefield (Québec) J0X 1W0	Bâtisses :	Sacré-Cœur, St-Nom-de-Marie, Ste-Thérèse, St-François-de-Sales et Notre-Dame-de-Grâces	Primaire et secondaire
	Locaux :	Tous les locaux	
774-004			
École de la Tréflière 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	Bâtisses :	Ste-Croix, Académie Sacré-Cœur et Laval	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux	

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-119** (suite) 99-06-16

774-005			
Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	Bâtisse : Locaux :	Cité étudiante de la Haute-Gatineau Tous les locaux sauf les locaux portant les numéros suivants : 126, 127, 128, 129, 132, 133, 160, 161, 161A, 161B, 161C, 161D, 161E, 161G, 162, 162A, 162B, 163, 163A, 163C, 164, 164A, 165, 166C, 168, 102S, 104S, 105, 106S, 107S, ainsi que la cour intérieure près de la serre, 143D, 235, 261, 264, 264.1, 266, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279	Primaire et secondaire
774-006			
L'établissement l'Étoile-du-Nord 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	Bâtisses :	Pie XII, Couvent Christ-Roi, St-Boniface, Dominique Savio et Sacré-Coeur	Primaire
	Locaux :	Tous les locaux	
774-307			
Centre de formation générale des adultes de la Vallée-de-le-Gatineau 335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	Bâtisses :	Couvent Notre-Dame-du-Désert, Académie St-Joseph, St-Eugène et Christ-Roi (garçons)	Formation générale des adultes
	Locaux :	Tous les locaux	
774-309			
Centre Pontiac 183, rue Principale C.P. 590 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse :	Fatima	Formation générale des adultes
	Locaux :	Tous les locaux	
774-408			
Centre de formation professionnelle – Pontiac 250, Ch. De la Chute C.P. 760 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0	Bâtisse :	Sieur-de-Coulonge	Formation professionnelle
	Locaux :	Les locaux suivants: 129,130,132,137, 139,147 et 151	

774-410			
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	Bâtisse :	Cité étudiante de la Haute-Gatineau	Formation professionnelle
211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	Locaux :	Les locaux suivants: 102S,103S,104S, 105,106S,107S,127, 128,129,130,130-1, 130B,130C,130D, 130E,130F,130G, 132,133,160,161, 161A,161B,161C, 161D,161E,161G, 162,162A,162B, 163,163A,163C, 164,164A,174,175 ainsi que la cour intérieure près de la serre	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-120** Demande d'une classe de 2e cycle à l'école Laval.

CONSIDÉRANT les éléments nouveaux au regard de la demande des parents de la municipalité de Ste-Thérèse, soit :

1- l'inscription de huit (8) élèves au 2e cycle;

2- une nouvelle demande des parents;

il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que la commission scolaire autorise l'ouverture d'une 2e classe, soit une classe de 2e cycle, à l'école Laval de Ste-Thérèse.

Cette autorisation est cependant accordée sous réserve d'une recommandation en ce sens par le conseil d'établissement concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-121** Statut confessionnel de l'école de Campbell's Bay.

ATTENDU que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a consulté l'ensemble des parents des élèves fréquentant l'école élémentaire de Campbell's Bay, conformément au "règlement sur la consultation des parents pour une demande de reconnaissance ou de retrait de reconnaissance d'une école comme catholique ou protestante", afin de connaître leur choix entre une école confessionnelle catholique, protestante ou ni l'un, ni l'autre;

ATTENDU que le conseil d'établissement a été consulté par la commission scolaire sur le sujet, comme le prescrit la Loi sur l'instruction publique aux articles 80,3 et 89,2;

ATTENDU que les résultats du scrutin favorisent une demande de reconnaissance de l'école élémentaire de Campbell's Bay comme catholique;

Il est proposé par la commissaire Mme Annette Dumouchel que le conseil des commissaires demande au Comité catholique du conseil supérieur de l'Éducation la reconnaissance comme catholique de l'école élémentaire de Campbell's Bay, située au 218, rue Front à Campbell's Bay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

B-2 Dyslexie : information, dépôt de documents.

La commissaire Mme Diane Nault présente les documents qu'elle a reçus à titre de présidente du comité E.H.D.A.A. Elle recommande aux commissaires qui le peuvent de participer au prochain congrès sur la dyslexie.

B-3 Dépôt des comptes rendus.

a) Comité e.h.d.a.a. – parents du 12 avril 1999
b) Comité de travail primaire et secondaire du 27 avril 1999
c) Comité e.h.d.a.a. – parents du 31 mai 1999
d) Comité des politiques pédagogiques du 2 juin 1999
e) Comité e.h.d.a.a. – enseignants du 7 juin 1999 (si disponible)

Dépôt pour information.

B-4 Demande de résultats du plan de redressement de la situation académique au secondaire.

Mme Louise Larocque mentionne qu'un plan de redressement avait été demandé aux deux écoles secondaires de la Haute-Gatineau. Elle recommande qu'un rapport sur les plans d'action soit présenté à l'assemblée du mois d'août.

RÉSOLUTION **99-CC-122** Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire).

ATTENDU que le ministre peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais prévoit adopter un budget 1999-2000 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 103 805 $ pour les raisons citées en annexe;

Il est proposé par madame Denise Miron Marion qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION NO : 99-CC-123 Emprunt par billet à long terme.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a demandé l'autorisation d'étaler, sur une période de deux ans, le financement de la contribution au transport scolaire 1998–1999;

CONSIDÉRANT l'autorisation de principe reçue de la Direction des opérations budgétaires et financières du ministère de l'Éducation en date du 14 juin 1999;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette autorisation par l'adoption d'une résolution d'emprunt par billet à long terme pour une durée n'excédant pas deux ans;

En conséquence, il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais contracte un emprunt au montant de 120 000$ auprès de la Caisse populaire de Maniwaki située au 100, rue Principale Sud à Maniwaki.

Que cet emprunt soit effectué en date du 28 juin 1999 et remboursable selon les modalités suivantes : en deux versements, soit un premier versement de 60 000$ au 30 juin 2000 et un deuxième du même montant, au 30 juin 2001 :

Que cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel;

Que cet intérêt soit payable à la Caisse populaire mensuellement à compter du 28 juillet 1999;

Que cet emprunt soit contracté par un ou des billets à terme pour le montant de l'emprunt portant intérêt au taux précité et remboursable selon l'échéance prévue, étant entendu que les remboursements de capital annuel seront à la charge de la Commission;

Que cet emprunt puisse, à la discrétion de la Commission scolaire, être remboursé par anticipation;

Que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais autorise son président et son directeur général à signer au nom de ladite Commission le ou les billets, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
128
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-124** Adhésion au service ACCÈSD affaires.

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais adhère au service AccèsD affaires – Dossier entreprise offert par la Caisse CP DESJARDINS MANIWAKI;

Que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

Que M. Jean-Claude Beaudin, directeur des services des ressources financières soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que le directeur général, M. Louis Pelletier et le président M. Daniel Moreau soient autorisés à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

Que les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-125** Autorisation d'intégrer les folios à la caisse Desjardins Maniwaki.

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse CP DESJARDINS MANIWAKI, soient intégrés au service AccèsD affaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

Que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire AccèsD affaires – Dossier entreprise de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire AccèsD affaires – Dossier entreprise, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

Que M. Jean-Claude Beaudin, directeur du service des ressources financières soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;

Que le directeur général, M. Louis Pelletier et le président M. Daniel Moreau soient autorisés à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C-5 Jeux du Québec.

La commissaire Mme Diane Nault mentionne que deux étudiants se sont qualifiés aux Jeux du Québec et demandent un appui financier.

Le président et le directeur général font remarquer qu'il serait questionnable, légalement, que la commission scolaire fasse un don de cette nature.

Le commissaire M. Guy Éthier suggère qu'une telle demande soit dirigée aux clubs sociaux qui ont comme objectif de supporter telles activités.

Une lettre en ce sens sera acheminée au Club Les Archers de Maniwaki inc.

RÉSOLUTION **99-CC-126** Lait école.

CONSIDÉRANT les bienfaits de la consommation du lait sur la santé des enfants;

CONSIDÉRANT la subvention gouvernementale à cette fin;

Il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin que le plein montant alloué par le M.E.Q. pour le financement du lait école soit investi à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

D-1 Procès-verbaux du comité consultatif du transport scolaire du 27 août 1998, du 24 septembre 1998, du 22 octobre 1998, du 10 décembre 1998 et du 22 avril 1999.

Pour dépôt.

D-2 Adjudication du contrat pour photocopieurs

Ce sujet est étudié à huis-clos.

RÉSOLUTION **99-CC-127** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-128** Affectation des cadres des établissements 1999-2000.

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès de l'Association des directrices et directeurs d'établissement de l'Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT les échanges qu'ont eus avec le directeur général, le directeur et le directeur adjoint visés par le changement au plan d'affectation 1998-1999;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le plan d'affectation des gestionnaires d'établissements 1999-2000 soit adopté tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT 130 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-129** Réaffectation : cadre d'établissement.

CONSIDÉRANT le nouveau plan d'affectation des gestionnaires des établissements à compter du 1er juillet 1999;

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion de nommer M. Fernand Sanchez à titre de directeur des établissements no. 8 et no. 9, soit les centres de formation professionnelle et de formation générale adulte du secteur Pontiac, à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-130** Structure administrative, emplois des administrateurs 1999-2000.

Considérant la consultation faite auprès de l'Association des cadres scolaires de l'Ouest du Québec;

Considérant les échanges avec les personnes visées par la réorganisation des services;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Éthier que la structure administrative concernant les emplois d'administrateurs de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit adoptée telle qu'elle est représentée par l'organigramme déposé par le directeur général. Cette structure prendra effet à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-131** Mise en disponibilité, personnel cadre.

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès de l'Association des cadres scolaires de l'Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions avec le directeur de service visé;

CONSIDÉRANT la nouvelle structure administrative adoptée par le conseil des commissaires pour le 1er juillet 1999;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'abolir le poste de directeur des services de l'informatique et responsable de la taxation, poste détenu par M. Gérald Clément, à compter du 1er juillet 1999. M. Clément sera ainsi mis en disponibilité à compter de cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-132** Mise en disponibilité, personnel cadre.

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès de l'Association des cadres scolaires de l'Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions avec le directeur de service visé;

CONSIDÉRANT la nouvelle structure administrative adoptée par le conseil des commissaires pour le 1er juillet 1999;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'abolir le poste de directeur des services des ressources éducatives, jeunes, formation professionnelle et formation générale des adultes, poste détenu par M. Gilles Taillon, à compter du 1er juillet 1999. M. Taillon sera ainsi mis en disponibilité à compter de cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

E-6 Compte rendu P.N.E. : 1999-04-28

Dépôt pour information.

E-7 Journée d'activités pour le personnel et les commissaires.

Présentation du programme de la journée d'activités du 29 juin prochain à l'intention du personnel et des commissaires. Les commissaires sont invités à s'inscrire dès la fin de l'assemblée.

Les sujets F-3 A,B et C sont étudiés à huis clos.

RÉSOLUTION **99-CC-133** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-134** Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 32 : inscription à l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans).

CONSIDÉRANT la demande des parents;

CONSIDÉRANT que l'enfant est particulièrement apte à commencer l'éducation préscolaire parce qu'il se démarque de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'un psychologue;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la direction de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et d'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 1999-2000 à l'élève dont le numéro de fiche est **9900258** de débuter sa scolarisation en classe de maternelle 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
132
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-135** Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 32 : inscription à l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans).

CONSIDÉRANT la demande des parents;

CONSIDÉRANT que l'enfant est particulièrement apte à commencer l'éducation préscolaire parce qu'il se démarque de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'un psychologue;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la direction de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et d'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 1999-2000 à l'élève dont le numéro de fiche est **9900259** de débuter sa scolarisation en classe de maternelle 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-136** Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 32 : inscription à l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans).

CONSIDÉRANT la demande des parents;

CONSIDÉRANT que l'enfant est particulièrement apte à commencer l'éducation préscolaire parce qu'il se démarque de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'un psychologue;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la direction de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et d'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 1999-2000 à l'élève dont le numéro de fiche est **9900260** de débuter sa scolarisation en classe de maternelle 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-137** Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 32 : inscription à l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans).

CONSIDÉRANT la demande des parents;

CONSIDÉRANT que l'enfant est particulièrement apte à commencer l'éducation préscolaire parce qu'il se démarque de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'un psychologue;

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-137** (suite) 99-06-16

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la direction de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et d'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 1999-2000 à l'élève dont le numéro de fiche est **9900261** de débuter sa scolarisation en classe de maternelle 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-138** Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 41: inscription au primaire.

CONSIDÉRANT la demande des parents;

CONSIDÉRANT que l'enfant a complété le préscolaire dans une autre province;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers de l'enfant;

CONSIDÉRANT l'évaluation des intervenants de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la direction de l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'accorder la demande de dérogation à l'article 41 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et d'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 1998-1999 à l'élève dont le numéro de fiche est **9804064** de débuter sa scolarisation en classe de première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les commissaires étudient les sujets F1 B et F1 C en huis clos.

F-1 B Dépôt de correspondances comportant des renseignements nominatifs (huis clos).

F-1 C Procédure (huis clos).

RÉSOLUTION **99-CC-139** Réouverture de l'assemblée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
134
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

F-2 Prochaine assemblée extraordinaire : le 28 juin 1999 au 211 rue Henri Bourassa à Maniwaki.

RÉSOLUTION **99-CC-139A** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
135
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

99-06-28

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 28 juin 1999 à 19h30 au local 218 de la C.E.H.G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, et Nicole Miller Potvin et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty et Daniel Moreau tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées :
Mme Linda Lefebvre
Mme Denise Miron Marion
Mme Line Renaud
M. Stephen Ryan
M. Reid Soucie

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-140** Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour présenté soit accepté.

1- Ordre du jour
2- Correspondance
3- Adoption du budget de la commission scolaire pour l'année scolaire 1999-2000
4- Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes pour l'année scolaire 1999-2000
5- Taux d'intérêts pour l'année scolaire 1999-2000
6- Contrat de photocopieurs

INITIALES DU PRÉSIDENT 136 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-140** (suite) 99-06-28

7- Demande de congé de préretraite
8- Rapport sur l'état et les besoins des écoles et des services confessionnels pour l'année 1998-1999
9- Demande d'utilisation de l'école St-Jean Bosco à Campbell's Bay (P.E.E.P. : Programme d'Enrichissement Éducatif du Pontiac)
10- MAO, école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
11- Suivi enquête administrative (huis clos)
12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-141** Huis clos.

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau que, compte tenu de la présence de la procureure, Me Marie-Josée Bédard, l'assemblée procède immédiatement à l'étude à huis clos du sujet no 11 (suivi enquête administrative).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-142** Réouverture.

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

RÉSOLUTION **99-CC-143** Adoption du budget de la commission scolaire.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000;

ATTENDU que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a, par résolution du 16 juin 1999, portant le numéro 99-CC-122, demandé au ministre de l'Éducation l'autorisation d'adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus et qu'à la date prévue pour l'adoption dudit budget, l'autorisation demandée n'a pas eu réponse;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 1 059 967 274$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 1999-2000;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 $;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation. Il est également convenu de fixer le taux de taxe scolaire à 0,35 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-144** Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes.

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissements (article 95);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 1999-2000, des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

Il est propos par le commissaire M. Robert Chalifoux d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation de adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-145** Taux d'intérêts pour l'année scolaire 1999-2000.

ATTENDU que la commission doit fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le taux d'intérêts soit fixé à 12% pour l'année 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
138
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-146** Contrat de photocopieurs.

ATTENDU qu'au cours du mois de février 1999, la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est allée en appel d'offres pour la location de photocopieurs, soumission HBO-99;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été analysées et que des opinions juridiques ont été obtenues des procureurs de la commission à l'époque;

ATTENDU qu'en date du 21 avril 1999, la commission adoptait la résolution 99-CC-82 octroyant le contrat à la firme Pitney Bowes Canada;

ATTENDU l'action en nullité intentée par Macoumo Inc. le 10 mars 1999, visant l'annulation de la résulution 99-CC-82;

ATTENDU l'opinion émise par les procureurs actuels de la commission à l'effet que les soumissions de Pitney Bowes Canada ne sont pas conformes alors qu'elles avaient été jugées conformes à l'époque;

ATTENDU les délais inévitables quant à l'audition par le tribunal de l'action en nullité;

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau :

1° que les attendus fassent partie intégrante de la résolution

2° que la résolution 99-CC-82 soit rescindée à toutes fins que de droit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le commissaire M. Guy Lesage s'était absenté au moment du vote sur cette proposition.

RÉSOLUTION **99-CC-147** Adjudication de la soumission des photocopieurs #HBO-99.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 23 février 1999;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur de la commission scolaire dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adjuger la soumission des photocopieurs #HBO-99 à Macoumo inc. (Coulombe et frères) étant le plus bas soumissionnaire entièrement conforme au montant de .019972 cents la copie à compter du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004, le tout conformément au devis #HBO-99.

La commissaire Mme Annette Dumouchel ayant voté contre, la proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Le commissaire M. Guy Lesage s'était absenté au moment du vote sur cette proposition.

RÉSOLUTION **99-CC-148** Congé de préretraite.

CONSIDÉRANT la mise en disponibilité de M. Gilles Taillon à compter du 1er juillet 1999;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 279 à 285 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la demande de M. Gilles Taillon de bénéficier d'un congé de préretraite à compter du 1er juillet 1999;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'accorder à M. Gilles Taillon, un congé de préretraite d'une durée d'un an à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Rapport sur l'état et les besoins des écoles et des services confessionnels pour l'année 1998-1999

Le directeur général présente aux commissaires le rapport de M. Carl Romain, responsable du soutien à l'administration de la confessionnalité scolaire.

RÉSOLUTION **99-CC-149** Demande d'utilisation de l'école St-Jean Bosco à Campbell's Bay.

CONSIDÉRANT la demande des responsables du Programme d'Enrichissement Éducatif du Pontiac (PEEP);

CONSIDÉRANT les objectifs éducatifs poursuivis par ledit organisme;

CONSIDÉRANT la situation géographique stratégique de l'école St-Jean Bosco de Campbell's Bay, pour le secteur Pontiac;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme de défrayer des coûts mensuels de location de 400$ et de prendre en charge l'entretien ménager (intérieur et extérieur de l'école);

CONSIDÉRANT la disponibilité de locaux à ladite école;

En conséquence, il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin d'accepter la demande du PEEP d'utiliser un local classe et un espace bureau à l'école St-Jean Bosco de Campbell's Bay. M. Fernand Sanchez sera chargé de convenir avec les représentants du PEEP des espaces que l'organisme pourra utiliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INITIALES DU PRÉSIDENT
140
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION **99-CC-150** MAO – école Laval.

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux classes à l'école Laval de Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'établissement (dépôt de la liste);

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin qu'un montant de 14 500$ soit transmis à l'établissement "L'école de la Tréflière" à même le budget d'investissement 1999-2000 dans la réserve de la liste de priorités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-151** Entente entre la Commission scolaire, M. Rémi Lacroix et l'ACSQ.

ATTENDU les termes de l'entente qui peut intervenir entre la Commission scolaire, M. Rémi Lacroix et l'ACSQ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a pris connaissance d'un projet d'entente qui lui a été soumis en huis clos;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter les termes et modalités de l'entente soumise au conseil des commissaires;

Il est de plus résolu d'autoriser le président M. Daniel Moreau et le directeur général, M. Louis Pelletier à signer une entente conforme au projet soumis au conseil des commissaires, pour et au nom de la Commission scolaire.

Le commissaire, M. Paul Liberty ayant voté contre, la proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION **99-CC-152** Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la présente session soit close.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
143
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

1999-08-25

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 25 août 1999 au local 218 de la C.E.H.G. à 19h30.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin, ainsi que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Monsieur Guy Lesage

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable du service des ressources informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

Le président, monsieur Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-153** Ordre du jour.

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion que l'ordre du jour présenté soit accepté.

A) **<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> :**
Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-06-16 et du C.C. 99-06-28
3- Procès-verbal C.E. 99-06-16 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Modification à l'organigramme de gestion des établissements
7- Modification à la structure administrative, emplois des administrateurs du siège social

8- Formation de comités de sélections
9- Modification à la composition du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière
10- Accueil du personnel et tournée des établissements

B) **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES** : jeunes, adultes et formation professionnelle.
1- Carte de la population scolaire de notre territoire
2- Projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année scolaire 1999-2000
3- Compte rendu du comité e.h.d.a.a. - enseignants du 7 juin 1999

C) **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
1- Signature des effets bancaires des établissements

D) **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**
1- Changement de nom de l'école Campbell's Bay Elementary

E) **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**
1- Signature du renouvellement de contrat programme d'aide aux employés (Shepell)
2- Actions syndicales à prévoir : C.E.Q. (enseignant)

G) **AUTRES :**
1- Prochaine assemblée ordinaire : le 22 septembre 1999
2- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-154 Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux :
CC 99-06-16
CC 99-06-28

Il est proposé par le commissaire monsieur Charles Langevin et résolu que le secrétaire général soit dispensé de lire les procès-verbaux du conseil des commissaires du 16 juin 1999 et du 28 juin 1999 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du comité exécutif du 16 juin 1999 est déposé pour information.

A-4 PAROLE AU PUBLIC

Madame Guylaine Thérien, représentante d'un groupe de parents d'enfants handicapés déplore une coupure de service au niveau des préposés aux élèves handicapés à la C.E.H.G. Elle mentionne l'écoute attentive qu'elle a reçue au conseil d'établissement hier et se dit rassurée par la planification des services telle qu'elle leur a été présentée par la direction de l'école.

Le directeur général explique que le mouvement du personnel que touche le personnel de la classe de madame Marie-Reine Côté, est attribuable aux règles incontournables de la convention collective.

A-5 CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

Numéro de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 99-CC-155 Écoles de villages vs règles budgétaires

Attendu l'importance d'une école dans un milieu de vie;

Attendu que cette importance revêt un caractère particulier lorsqu'il s'agit d'une dernière école de village;

Attendu que l'école d'un petit village représente un des pôles d'attraction principale sinon le plus important comme apport à la vie économique, sociale et culturelle de son milieu;

Attendu les dispositions de l'article 239 qui favorise la proximité de l'école comme critère d'inscription;

Attendu que la fermeture de l'école d'un village est synonyme de déplacement et de déracinement d'un milieu d'appartenance particulièrement au niveau primaire et établit les bases de la prédisposition à un exode éventuel;

Attendu qu'une fermeture éventuelle contribuera nécessairement à limiter le développement démographique et à perturber la qualité de vie du milieu;

Il est proposé par la commissaire madame Louise Larocque;

QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec assure une vigilance auprès du ministère de l'Éducation afin que la déclaration du ministre à l'effets d'aider les commissions scolaires de moins de 9 000 élèves qui vivent le problème des écoles de village dont la clientèle diminue, ne soit non seulement une solution à court terme, mais à long terme, et que l'on puisse retrouver les montants dans les règles budgétaires pour les années à venir pour maintenir ouvertes les écoles de village;

QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec soit particulièrement alerte en ce qui a trait à la politique de développement rural qui comportera des orientations dont le ministre de l'Éducation dit vouloir se prévaloir en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

QUE cette résolution soit acheminée au ministère de l'Éducation, aux commissions scolaires de 9 000 élèves et moins, à l'Union des municipalités, du Québec, à la Fédération des Comités de parents, à la députation, aux municipalités aux conseils d'établissement, aux M.R.C. du territoire de la commission scolaire ainsi qu'au Comité de parents de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-156 Modification à l'organigramme de gestion des établissements.

Considérant les avantages exposés par le directeur général en regard de la gestion pédagogique et administrative que représenterait le regroupement des établissements de l'École la Tréflière et l'établissement l'Étoile du Nord sous la responsabilité d'une même direction assistée de deux directions adjointes;

Considérant que malgré qu'il soit dirigé par une même équipe de direction, chacun des deux établissements garde son acte d'établissement;

Numéro de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 99-CC-156 (suite) 1999-08-25

Il est proposé par la commissaire madame Nicole Millar Potvin d'accepter, sous réserve d'un avis favorable des conseils d'établissement concernés, les modifications à l'organigramme de gestion des établissements tel que recommandé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-157 Modification à la structure administrative, emplois des administrateurs du siège social.

Considérant la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant les échanges avec les personnes visées par la réorganisation des services;

Il est proposé par le commissaire monsieur Reid Souci et résolu que la structure administrative concernant les emplois d'administrateurs de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit adoptée telle que représentée sur l'organigramme recommandé par le directeur général.

Cet organigramme prendra effet à compter du 30 août 1999. Le directeur général assumera la responsabilité du service des ressources éducatives et du transport scolaire jusqu'à la nomination d'une personne à la direction de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-158 Comité de sélection pour le poste de directeur ou directrice du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire.

Il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu que le comité de sélection pour le poste de directeur ou directrice du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire, soit composé des personnes suivantes :

Mesdames Louise Larocque, Madeleine Aumond et Nicole Millar Potvin toutes commissaires ainsi que de monsieur Louis Pelletier, directeur général.

Le comité pourra s'adjoindre toute personne ressource pour réaliser son mandat.

Il est entendu que le concours sera d'abord ouvert au personnel de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-159 Comité de sélection pour les postes de membres à la direction des établissements.

Il est proposé par le commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que les comités de sélection qui devront être formés pour combler des postes à la direction des établissements jusqu'au 1er décembre 1999 soient composés comme suit :

Deux (2) commissaires dont le quartier électoral recouvre en tout ou en partie le territoire de l'école concernée.

Numéro de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 99-CC-159(suite) 1999-08-25

Un (1) membre du ou des conseils d'établissement concerné(s).

Le directeur ou la directrice de l'établissement s'il s'agit d'un poste d'adjoint ou d'adjointe.

Le directeur général.

Les comités de sélection pourront s'adjoindre toute personne ressource pour réaliser leur mandat.

Il est entendu que les concours soient d'abord ouverts au personnel de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-160 Modification à la composition du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière.

Considérant les dispositions de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière;

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion et résolu que la composition du conseil d'établissement de l'école de la Tréflière soit établie comme suit :

Nombre de représentants des parents : 8
Nombre de représentants du personnel : 8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-10 Accueil du personnel et tournée des établissements

L'accueil du personnel se fait actuellement dans chacun des établissements par les directions.

Le directeur général mentionne qu'une rencontre avec les conseils d'établissement, le personnel et les commissaires se fera cet automne, par établissement.

RÉSOLUTION CC-99-161 Ajournement

Considérant la chaleur intense dans la salle de réunion le président propose d'ajourner la rencontre pour 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CC-99-162 Réouverture

Il est proposé par le président de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéro de résolution ou annotation

B-1 Carte de la population scolaire de notre territoire

Le directeur général présente un document du MEQ publié récemment sur la carte de la population scolaire.

La division du territoire du Québec en 1445 unités de peuplement vise à mesurer l'indice socio-économique afin d'identifier les secteurs défavorisés.

B-2 Projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année 1999-2000

Le directeur général présente un tableau illustrant les comités d'interventions pour l'implantation de la réforme scolaire en cours en rapport avec les domaines d'apprentissage.

Il poursuit en donnant l'information sur le projet d'organisation de l'animation pédagogique pour l'année scolaire 1999-2000 à la C.S.H.B.O. Il dépose à ce sujet le document préparé par la direction des services éducatifs en juin 1999.

B-3 Compte rendu du comité e.h.d.a.a. - enseignants du 7 juin 1999

Déposé pour information.

RÉSOLUTION 99-CC-163 Signature des effets bancaires des établissements

Il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel que les directeurs d'établissement soient autorisés à ouvrir un compte bancaire pour leur(s) établissement(s) et que les personnes suivantes soient autorisés à signer les chèques et les effets bancaires pour leur(s) établissement(s) pour et au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à compter du 26 août 1999.

Deux signataires obligatoires parmi les trois personnes autorisées.

ÉTABLISSEMENT CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PONTIAC
Signataires : Fernand Sanchez
Ginette Marion
Diane Paré

ÉTABLISSEMENT CENTRE PONTIAC
Signataires : Fernand Sanchez
Ginette Marion
Diane Paré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-164 Changement de nom de l'école Campbell's Bay Elementary.

Conformément à la recommandation du conseil d'établissement de l'établissement primaire Pontiac, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que le nom de l'école Campbell's Bay Elementary soit changé pour celui de l'Envolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-165 Signature du renouvellement de contrat programme d'aide aux employés (Shepell)

Il est proposé par la commissaire madame Denise M. Marion d'autoriser le président monsieur Daniel Moreau et le directeur général monsieur Louis Pelletier à signer le renouvellement du contrat avec la firme "Les Consultants Shepell" dans le cadre du programme d'aide aux employés pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-2 Actions syndicales à prévoir : C.E.Q. (Enseignants)

Année de négociation, 1999-2000 laisse présager une rentrée scolaire teintée de moyens de pressions exercés par les syndicats.

G-1 Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 22 septembre 1999

RÉSOLUTION 99-CC-166 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT

152

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

INITIALES DU PRÉSIDENT
153
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

22 septembre 1999

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 22 septembre 1999 à 19h30 à la salle de rencontre du Centre Pontiac à Fort Coulonge.
Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion et Line Renaud ainsi que messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty et Stephen Ryan, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Madame Nicole Miller Potvin

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable du service des ressources informatiques
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

Le président, Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-167** Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire monsieur Guy Lesage que l'ordre du jour présenté soit accepté.

A) **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**
Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-08-25
3- Procès-verbal C.E. 99-08-25 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Protocole d'entente entre la commission scolaire du Lac-Abitibi et la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Numéro de résolution ou annotation

Résolution 99-CC-168 (suite)

B) SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

C) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE: jeunes, adultes et formation professionnelle.

1- Dépôt des rapports des écoles secondaires de la Haute-Gatineau sur les plans mis en place pour l'amélioration de la réussite éducative
2- Rapport synthèse de vérification des effectifs scolaires jeunes en formation générale (information)

D) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES :
1- Vente de terrain
2- Réservoirs d'huile
3- Dérogation de la politique d'achat
4- Petite caisse

E) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :
1- Programme d'aide aux employés : rapport d'utilisation pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999
2- Nomination d'un(e) directeur(trice) des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire

F) AUTRES :
1- Dépôt d'un compte rendu : Le Conseil d'établissement : qu'en pensent les commissaires?
2- Photos pour mosaïque
3- Prochaine assemblée ordinaire : le 27 octobre 1999
4- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION **99-CC-168** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du conseil des commissaires du 25 août 1999.

Il est proposé par le commissaire monsieur Guy Ethier que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du 25 août 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du comité exécutif du 25 août 1999 est déposé pour information.

Le directeur général, monsieur Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

A-4 Parole au public

1- Monsieur Frank Doyle, père de deux élèves fréquentant l'école Sieur-de-Coulonge en 4e et 5e année du secondaire, exprime son insatisfaction concernant le processus de choix de cours en mathématique 436. Il mentionne que le groupe actuel n'accueille que 30 élèves et il déplore le manque d'information aux parents en ce qui concerne le processus de choix de cours. Il suggère que l'école envisage la possibilité de former un autre groupe de mathématique 436 ou encore que l'on permette aux élèves de mathématique 416 de se présenter à l'examen de mathématique 436.

Le directeur général donne quelques informations à ce sujet.

a) l'école est responsable du classement des élèves et ce classement est régi par des règles approuvées par le conseil d'établissement;

b) 40% des 75 élèves de 4e secondaire ont été admis en mathématique 436, ce qui correspond à la norme recommandée par le MEQ.

Enfin, suite à la suggestion de monsieur Pelletier, monsieur Doyle ira discuter avec la direction de l'établissement concerné afin d'en arriver à une solution satisfaisante.

1- Madame Huguette Desrocher, mère d'une étudiante de la 5e année du secondaire qui fréquente l'école Sieur-de-Coulonge exprime son inquiétude quant au choix de cours à la disposition de sa fille, par rapport au prérequis pour son inscription au Cégep l'an prochain.

Les cours de mathématique et de sciences suivis présentement ne lui donne pas accès à l'option collégiale qu'elle envisage pour l'an prochain.

Le directeur général, monsieur Pelletier explique que malheureusement le nombre réduit d'élèves restreint le choix de cours des élèves.

Néanmoins madame Desrocher rencontrera la direction en vue de rechercher la meilleure solution.

2- Monsieur Lionel Tessier, journaliste, demande information sur la situation des postes de personnel de soutien au centre administratif.

Le directeur général informe de l'ajout d'une fraction de poste relié à la réorganisation administrative.

Il ajoute, par ailleurs, que des mouvements internes de personnel sont actuellement en cours afin de combler quelques postes temporairement vacants. (Congé sans solde, maladie)

3- Madame Chantal Courville étudiante à l'éducation des adultes au centre St-Joseph de Gracefield exprime son inquiétude à l'égard du niveau de service rendu par un(e) enseignant(e) du centre, niveau de service qui ne répondrait pas aux besoins des étudiants adultes.

Le directeur général, qui communiquera avec la direction du centre à ce sujet fait remarquer que le nombre réduit d'adultes dans un centre ne laisse pas beaucoup de souplesse dans l'organisation des services.

RÉSOLUTION 99-CC-169 Protocole d'entente entre la commission scolaire du Lac-Abitibi et la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Il est proposé par le commissaire madame Madeleine Aumond d'autoriser le directeur général, monsieur Louis Pelletier, à signer le protocole d'entente avec la commission scolaire du Lac-Abitibi en vue de dispenser le programme de mécanique de véhicules légers (DEP-5154) à un groupe d'élèves jeunes et adultes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéro de résolution ou annotation

C-1 Dépôt des rapports des écoles secondaires de la Haute-Gatineau sur les plans mis en place pour l'amélioration de la réussite éducative

Le directeur général, dépose les rapports des deux écoles et souligne les efforts déployés par ces deux écoles pour atteindre les objectifs.

La commissaire, madame Louise Larocque exprime sa satisfaction quant à l'ensemble des moyens mis en place par les directions d'écoles pour améliorer la réussite éducative.

Elle recommande que suggestion soit faite, qu'à l'instar de la pratique de l'école secondaire de Sieur-de-Coulonge, les élèves demeurent en étude à l'école lors de journées d'examens.

La commissaire, madame Madeleine Aumond s'interroge sur le faible taux de fréquentation aux cours de récupération. Malgré les services mis en place, il n'est pas facile de convaincre les élèves d'assister à la récupération.

Monsieur Robert Chalifoux note cependant, que la récupération la plus "courue" est celle des mathématiques, pour la C.E.H.G.

Madame Aumond s'interroge sur la pertinence de maintenir un 2e transport en raison de la baisse d'utilisation. L'établissement devrait analyser cette question.

C-2 Rapport synthèse de vérification des effectifs scolaires jeunes en formation générale (information)

Le directeur général dépose ce rapport préparé par les vérificateurs externes.

RÉSOLUTION 99-CC-170 Vente de terrain

Considérant que la commission scolaire n'a plus à demander l'autorisation du ministre pour aliéner un immeuble dont la valeur n'excède pas 100 000 $;

Considérant que la vente est faite à la juste valeur marchande;

Considérant qu'on entend par la juste valeur marchande, l'évaluation uniformisée;

Il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchelle que la commission vende un terrain sur la rue Principale au cadastre officiel de Fort-Coulonge, rang 2, partie du lot 11, mesurant 125 pieds par 100 pieds dont le numéro de matricule est 84060-8677-94-0813;

Que le montant de la vente soit la juste valeur marchande soit, **3 100 $;**

Que tous les frais soient la responsabilité de l'acheteur;

Que le président et le directeur général soient mandatés pour signer tous les documents à cet effet au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Numéro de résolution ou annotation

D-2 Réservoirs d'huile

Monsieur Jean-Claude Beaudin transmet aux commissaires les informations concernant le changement des réservoirs d'huile. Il souligne le problème de contamination à l'école Christ-Roi de Maniwaki et des coûts occasionnés pour le remplacement de ce réservoir.

RÉSOLUTION 99-CC-171 Dérogation de la politique d'achat

Considérant qu'un concessionnaire de véhicules légers J. Bogia V.T.T. 581, 108e avenue, St-Georges-de-Champlain (Qué), a fermé ses portes, il y a un an et demi. Tout le contenu du magasin est à vendre, c'est-à-dire les outils spécialisés pour quatre (4) marques de produits, des moteurs neufs et usagés, des pièces usagées et neuves;

Considérant que le type de matériel disponible est requis pour le cours de véhicules légers et que nous devons en faire l'acquisition au cours d'année;

Considérant que les premières démarches faites nous indiquent que ce matériel serait vendu à environ 50% de sa valeur ou moins;

Considérant que la politique d'achat de la commission scolaire ne prévoit pas cette situation;

Il est proposé par le commissaire monsieur Guy Lesage que monsieur Lucien Desnoyers soit autorisé à négocier l'achat de ce matériel au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-4 Petite caisse

La commissaire, madame Louise Larocque, s'enquiert de la protection dans la gestion des petites caisses.

Monsieur Jean-Claude Beaudin explique que selon lui les procédures, tels les rapports réguliers, les conciliations bancaires et la double signature nécessaire, assurent une protection adéquate.

E-1 Programme d'aide aux employés : rapport d'utilisation pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

Le directeur du service des ressources humaines, commente le dernier rapport du programme d'aide aux employés.

Au cours de la dernière année scolaire, 26 personnes ont fait appel au programme, ce qui représente un taux annuel de 6.6%.

INITIALES DU PRÉSIDENT
158
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-172 Nomination d'un(e) directeur(trice) des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire.

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la commissaire madame Madeleine Aumond d'engager madame Marlène Thonnard à titre de directrice des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire à compter du 27 septembre 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

F-1 Dépôt d'un compte rendu : Le Conseil d'établissement : qu'en pensent les commissaires?

Le directeur général, présente un compte rendu de recherche portant sur l'implantation des conseils d'établissement et rédigé par madame Alice Couture dans le cadre de ses travaux de doctorat.

Faisant suite à cette présentation, le commissaire madame Anette Dumouchelle recommande que les noms des membres des conseils d'établissement soient transmis au conseil des commissaires.

F-2 Photos pour mosaïque

Le directeur général, procédera à une demande de prix aux photographes du territoire et indiquera par la suite aux commissaires les modalités de prises des photos pour la mosaïque du conseil et celle du comité exécutif de la C.S.H.B.O.

F-3 Prochaine assemblée ordinaire : le 27 octobre 1999

RÉSOLUTION 99-CC-173 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le président, monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
159
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 27 octobre 1999

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 27 octobre 1999 à 19h30 au local 218 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage et Paul Liberty, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées : Mme Denise M. Marion et M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable du service des ressources informatiques
Mme Marlène Thonnard	Directrice du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

Le président, Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à Mme Marlène Thonnard, récemment nommée à titre de directrice des services des ressources éducatives.

RÉSOLUTION 99-CC-174 Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour suivant soit accepté.

A) **<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> :**
Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du CC 99-09-22
3- Procès-verbal CE 99-09-22 (dépôt)
4- Parole au public

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-174 (Suite)

5- Correspondance
6- Compte rendu du Conseil général du 1er et du 2 octobre 1999
7- Comité administration générale

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE : jeunes, adultes et formation professionnelle.

1- Réforme de l'éducation : 1) Information
2) Rôle du comité de coordination pédagogique
3) Comité d'implantation
2- Tableaux des effectifs scolaires au 30 septembre 1999
3- Dépôt du compte rendu du comité consultatif du transport du 3 juin 1999
4- Manque de main d'oeuvre spécialisée en région
5- Vallée jeunesse

C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES :

1- Demande de Bell Canada
2- Changement de signataire à l'Établissement l'Étoile du Nord
3- Lait école

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

1- Procès-verbal C.R.T. (enseignant) 1999-09-22
2- Négociation : moyens de pression
3- Nomination directions adjointes
4- Information concernant les postes de direction à l'établissement du Coeur-de-la-Gatineau

E) SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

F) AUTRES :

1- Mémoire présenté à la Commission des finances publiques à l'occasion des audiences sur la réduction de l'impôt des particuliers
2- Tournée des établissements (information)
3- Prochaine assemblée ordinaire : le 1er décembre 1999
4- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-175 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du Conseil des commissaires du 22 septembre 1999

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil des commissaires du 22 septembre 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté en y précisant la résolution **99-CC-170** de la façon suivante : rayer les mots ***rang 2*** et remplacer ***lot 11*** par ***lot 211***; ajouter, après: "le numéro de matricule est 84060-8677-94-0813" : ***à Mme Darlène Fortin***. Enfin ajouter après 3 100 $: ***+TPS 217 $ + TVQ 248,78 $ pour un total de 3 565,78 $.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif du 22 septembre 1999 est déposé pour information.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

INITIALES DU PRÉSIDENT 161 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

A-6 Compte rendu du Conseil général du 1er et du 2 octobre 1999

La commissaire, Mme Louise Larocque, fait un bref compte rendu de la dernière réunion du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Les sujets suivants y ont été discutés;

- La place de la religion à l'école; particularité de la région de Montréal;
- L'état de la négociation nationale;
- Le pacte fiscal, y compris la délicate question du transfert du transport scolaire;
- Une version de la Loi sur l'instruction publique annotée, préparée par Me Côme Dupont, version qui devrait bientôt être disponible sur support informatique;
- Le mémoire de la F.C.S.Q. sur la réforme du transport en taxi.

A-7 Comité administration générale

Suite à une question de la commissaire Mme Line Renaud, le directeur général mentionne que le comité de l'administration générale tiendra une première rencontre le mardi 9 novembre prochain à 19h, à l'école de Gracefield.

B-1 Réforme de l'éducation

Mme Marlène Thonnard, directrice des services des ressources éducatives, présente le compte rendu de la rencontre du comité de coordination pédagogique du 5 octobre dernier en situant les démarches entreprises en vue de l'implantation de la réforme en éducation à la C.S.H.B.O.

B-2 Tableaux des effectifs scolaires au 30 septembre 1999

Mme Thonnard dépose les tableaux illustrant la clientèle scolaire au 30 septembre 1999 dans les établissements de la C.S.H.B.O., au préscolaire, au primaire et au secondaire.

B-3 Dépôt du compte rendu du comité consultatif du transport du 3 juin 1999.

Dépôt pour information.

B-4 Manque de main-d'oeuvre spécialisée en région

La commissaire Mme Nicole Millar Potvin demande si un inventaire des besoins a été fait au regard de la pénurie de main d'oeuvre spécialisée en région.

Le directeur général mentionne que le C.L.E. tient des données à jour en ce domaine et offre des services sur mesure en étroite collaboration avec la C.S.H.B.O.

Le Centre Jeunesse Emploi participe également à de la formation ponctuelle en collaboration avec la commission.

B-5 Vallée jeunesse

Mme Thonnard informe les commissaires que le service devrait débuter à la fin novembre pour le secteur de Maniwaki.

INITIALES DU PRÉSIDENT 1620 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-176 Servitude sur le lot numéro 47A Ptie du cadastre officiel de canton d'Egan

Considérant la demande de Bell Canada;

Considérant le besoin d'appareillage dans la région;

Considérant la recommandation de la direction d'école et du directeur responsable des ressources matérielles;

Considérant la compensation de 1 500 $;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la commission accorde à Bell Canada la servitude sur le lot numéro 47A Ptie du cadastre officiel de canton d'Egan de la circonscription foncière de Gatineau, municipalité de Bois-Franc;

Que tous les frais soient à la charge de Bell Canada;

Que le directeur des ressources financières soit mandaté pour signer l'option Bell;

Que le président et le directeur général soient mandatés pour signer tous les documents à cet effet au nom de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-177 Changement de signataires à l'établissement #6 l'Étoile du Nord

Il est proposé par le commissaire Mme Louise Larocque de changer les signataires pour le compte de banque de l'établissement #6, l'Étoile du Nord pour :

Mesdames Christine Labelle, Louise St-Jacques et Martine Houlè.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-3 Lait école

La commissaire Mme Diane Nault s'enquiert de la date du début du service de lait école.

M. Beaudin informe que le service devrait débuter dès novembre.

D-1 Procès-verbal C.R.T. (Enseignants) du 22 septembre 1999.

Le procès-verbal de la dernière rencontre du 22 septembre 1999 du C.R.T. des enseignants, est déposé pour information.

D-2 Négociation : moyens de pression

Le directeur des services des ressources humaines expose brièvement l'état de la situation quant aux moyens de pression retenus par les enseignants à la C.S.H.B.O. dans le cadre de la présente négociation nationale de leur convention collective.

INITIALES DU PRÉSIDENT
163
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

D-3 Nomination directions adjointes

La commissaire Mme Li ne Renaud fait rapport sur le processus de sélection des directions adjointes tel que suivi par le comité de sélection composé des personnes suivantes :

M. Richard Huot, parent au conseil d'établissement, Mme Christine Labelle, directrice, M. Daniel Moreau, commissaire, M. Louis Pelletier, directeur général, Mme Li ne Renaud, commissaire et Mme Linda Robitaille parent au conseil d'établissement.

RÉSOLUTION 99-CC-178 Nomination direction adjointe

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la commissaire Mme Li ne Renaud de nommer Mme Cécile Bénard à titre de direction adjointe des établissements "La Tréflière" et "L'Étoile du Nord" à compter du 28 octobre 1999, cette nomination étant temporaire jusqu'au 30 juin 2000.

À compter du 1er juillet 2000, à moins d'un avis contraire de la part de Mme Bénard ou de la commission, son affectation sera tacitement confirmée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-179 Nomination direction adjointe

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond de nommer Mme Armande Lafrenière, à titre de direction adjointe des établissements "La Tréflière" et "L'Étoile du Nord" à compter du 28 octobre 1999, cette nomination étant temporaire jusqu'au 30 juin 2000.

À compter du 1er juillet 2000, à moins d'un avis contraire de la part de Mme Lafrenière ou de la commission, son affectation sera tacitement confirmée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-4 Information concernant les postes de direction à l'établissement du Coeur-de-la-Gatineau

Le directeur général donne l'information sur le processus de recrutement en vue de combler les postes de direction et de direction adjointe à l'établissement du Coeur-de-la-Gatineau. Il mentionne que compte tenu du nombre limité de candidatures, la période d'affichage du poste de direction a été prolongée jusqu'au 4 novembre prochain.

Afin de permettre l'entrée en fonction de la nouvelle direction sans délai supplémentaire, le conseil mandate de directeur général afin qu'il nomme temporairement la personne que recommandera le comité de sélection, nomination temporaire qui sera entérinée par le conseil à l'occasion de l'assemblée du 1er décembre 1999.

INITIALES DU PRÉSIDENT
164
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

F-1 Mémoire présenté à la Commission des finances publiques à l'occasion des audiences sur la réduction de l'impôt des particuliers

Le directeur général présente le mémoire de la F.C.S.Q. sur la réduction de l'impôt des particuliers.

F-2 Tournée des établissements (information)

Le directeur général informe les commissaires du projet de tournée des établissements par les commissaires et le personnel cadre tel que cela avait été planifié l'an dernier.

Cependant, compte tenu du contexte de négociation actuellement en cours, il serait pertinent de reporter cette activité à janvier prochain.

F-4 Prochaine assemblée ordinaire : le 1er décembre 1999

RÉSOLUTION 99-CC-180 Levée de l'assemblée

Il est proposé par la commissaire, Mme Annette Dumouchel que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétaire général

Président

INITIALES DU PRÉSIDENT
165
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

1er décembre 1999

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 1er décembre 1999 à 19h30 à la salle de rencontre du Centre Pontiac à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée Mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Linda Lefebvre, Denise M. Marion, Nicole Miller Potvin et Ligne Renaud et Messieurs Guy Éthier, Guy Lesage, Paul Liberty, Stephen Ryan et Reid Soucie tous commissaires et formant quorum, de même que Mme Diane Nault et Monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées: Mme Louise Larocque ainsi que messieurs Charles Langevin et Daniel Moreau.

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général et responsable de l'informatique
M. Jean-Claude Beaudin	Directeur des services financiers et des ressources matérielles
M. Réjean Carle,	Secrétaire général et directeur des services des ressources humaines
Mme Marlène Thonnard	Directrice des services des ressources éducatives et responsable des services du transport scolaire

Le vice-président M. Guy Lesage, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION **99-CC-181** Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Éthier que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

A) **<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> :**

Ouverture de la séance
1- Ordre du jour
2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 99-10-27
3- Procès-verbal C.E. 99-10-27 (dépôt)
4- Parole au public
5- Correspondance
6- Comptes rendus du comité de parents du 19 octobre 1999 et du 17 novembre 1999.

INITIALES DU PRÉSIDENT 160 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Résolution 99-CC-181 (suite)

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE: jeunes, adultes et formation professionnelle.

1- La réforme
   1.a) Le point sur la réforme
   1.b) Compte rendu du comité de coordination pédagogique et du comité d'implantation de la réforme
2- Comité des politiques éducatives
3- Vallée-jeunesse
4- Information concernant les problèmes de lecture
5- Publicité et contributions financières à l'école
6- Dépôt de comptes rendus
   6.a) Comité consultatif de transport du 22 et du 23 septembre 1999
   6.b) Comité e.h.d.a.a. enseignants du 25 octobre 1999
   6.c) Comité des politiques pédagogiques du 3 novembre 1999

C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES :
1- États financiers

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :
1- Nomination du directeur de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau
2- Nomination du directeur adjoint de l'établissement du Cœur-de-la Gatineau
3- Procédure de gestion des plaintes
4- Procédure de demande de révision d'une décision concernant un élève
5- Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie
6- Liste de suppléants(es) secteur Haute-Gatineau 1999-2000
7- Compte rendu comité de perfectionnement des enseignants du 18 octobre 1999.
8- Comité d'étude d'une demande de révision d'une décision : nomination des membres

E) SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES
1- Passage de coba à G.P.I.
2- Soutien technique en informatique

F) AUTRES :
1- Mémoire concernant la place de la religion à l'école présenté à la commission de l'Éducation de l'assemblée nationale du Québec
2- Expulsion d'un élève (huis clos)
3- Prochaine assemblée ordinaire : le 26 janvier 2000 à Gracefield
4- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION **99-CC-182** Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du conseil des commissaires du 27 octobre 1999

Il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 27 octobre 1999 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du comité exécutif du 27 octobre 1999 est déposé pour information.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

Numéro de résolution
ou annotation

A-6 Comptes rendus du comité de parents du 19 octobre 1999 et du 17 novembre 1999.

Dépôt des comptes rendus pour information.

Le commissaire M. Robert Chalifoux explique que le comité s'était donné une procédure assurant une représentativité des deux secteurs du territoire de la C.S.H.B.O. Cependant, cette année aucun des deux parents du secteur Pontiac n'était disponible pour accepter le poste de commissaire parent.

B-1 La réforme

1.a) Le point sur la réforme

Mme Marlène Thonnard, directrice des services des ressources éducatives, transmet l'information sur les travaux à ce jour dans le cadre de l'implantation de la réforme.

1.b) Compte rendu du comité de coordination pédagogique et du comité d'implantation de la réforme

Mme Thonnard donne les informations concernant les sujets discutés à l'occasion de la rencontre du comité, le 9 novembre 1999.

Elle explique par la suite, la forme que prendra l'organisation pédagogique au regard de l'implantation de cette réforme.

B-2 Comité des politiques éducatives

Une rencontre sera planifiée dès janvier 2000.

B-3 Vallée-Jeunesse

Mme Thonnard et la commissaire Mme Madeleine Aumond informent les commissaires du service dont les activités ont commencé ces derniers jours.

B-4 Information concernant les problèmes de lecture

Informations transmises par Mme Thonnard suite à une demande concernant les problèmes de lecture. Il y aurait lieu d'encourager la formation d'enseignants et de professionnels afin d'améliorer les interventions visant à corriger ces problèmes, entre autres, ceux occasionnés par la dyslexie.

B-5 Publicité et contributions financières à l'école

Dépôt d'un document du ministère de l'Éducation du Québec à ce sujet.

B-6 Dépôt de comptes rendus :

6.a) Comité consultatif de transport du 22 et du 23 septembre 1999
6.b) Comité e.h.d.a.a. enseignants du 25 octobre 1999
6.c) Comité des politiques pédagogiques du 3 novembre 1999

Dépôt des comptes rendus pour information.

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

C-1 États financiers

Le président invite le vice-président du comité des ressources financières, le commissaire M. Guy Éthier, à donner un bref compte rendu des travaux du comité suite à l'étude des états financiers.

M. Kevin Huneault, de la firme de vérificateurs externes, expose ensuite les données illustrant la situation financière de la C.S.H.B.O.

Le directeur des services des ressources financières, M. Jean-Claude Beaudin complète les informations.

RÉSOLUTION 99-CC-183 — États financiers de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

ATTENDU la teneur du rapport des vérificateurs de la firme comptables Éthier, Logue et Lacroix;

ATTENDU l'étude des états financiers du fonds d'opérations courantes et du fonds d'investissement par le comité de finance de la C.S.H.B.O.;

ATTENDU la recommandation du directeur des services des ressources financières, M. Jean-Claude Beaudin;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Éthier d'accepter le rapport financier de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année 1998-1999, tel que présenté par les vérificateurs Éthier, Logue et Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-184 — Nomination du directeur de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la commissaire Mme Linda Lefebvre de nommer M. Yves Côté à titre de directeur de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau à compter du 12 novembre 1999, cette nomination étant temporaire jusqu'au 30 juin 2000.

À compter du 1er juillet 2000, à moins d'un avis contraire de la part de M. Côté ou de la commission, son affectation sera tacitement confirmée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-185 — Nomination du directeur adjoint de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la commissaire Mme Linda Lefebvre de nommer M. Ghislain Bérubé à titre de directeur adjoint de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau à compter du 29 novembre 1999, cette nomination étant temporaire jusqu'au 30 juin 2000.

À compter du 1er juillet 2000, à moins d'un avis contraire de la part de M. Bérubé ou de la commission, son affectation sera tacitement confirmée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT 169 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

D-3 Procédure de gestion des plaintes

Le commissaire M. Robert Chalifoux informe les commissaires des travaux réalisés par le comité du secrétariat général concernant deux procédures, soit la procédure de gestion des plaintes et la procédure de demande de révision d'une décision concernant un élève.

Il donne également des explications sur les travaux réalisés en rapport avec le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie de la Commission scolaire des-Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

RÉSOLUTION 99-CC-186 Procédure de gestion des plaintes

Considérant la recommandation du comité du secrétariat général,

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux d'adopter la procédure de gestion des plaintes de la C.S.H.B.O., telle que déposée par le secrétaire général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-187 Procédure de demande de révision d'une décision concernant un élève

Considérant les articles 8, 10, 11 et 12 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la recommandation du comité du secrétariat général,

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux d'adopter la procédure de demande de révision d'une décision concernant un élève, telle que déposée par le secrétaire général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-188 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie.

Considérant l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la recommandation du comité du secrétariat général,

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux d'adopter le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie de la C.S.H.B.O., tel que déposé par le secrétaire général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-6 Liste de suppléants(es) secteur Haute-Gatineau 1999-2000

Le directeur des services des ressources humaines dépose pour information la liste des suppléants(es) du secteur Haute-Gatineau pour l'année 1999-2000 et explique que la liste pour le secteur Pontiac sera présentée dès que la période de recrutement de suppléants(es) légalement qualifiés sera terminée pour ce secteur.

INITIALES DU PRÉSIDENT 17 INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

D-7 Compte rendu comité de perfectionnement des enseignants du 19 octobre 1999.

Réjean Carle dépose pour information, le compte rendu du comité de perfectionnement des enseignants du 19 octobre 1999.

RÉSOLUTION 99-CC-189 Comité d'étude d'une demande de révision d'une décision.

Attendu la résolution **99-CC-187** par laquelle le conseil des commissaires adopte la procédure de demande de révision d'une décision;

Attendu la recommandation du comité de travail du secrétariat général;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de nommer les commissaires suivants au comité d'examen prévu à l'article 5 de la procédure de demande de révision d'une décision:

Mesdames Madeleine Aumond et Linda Lefebvre, représentantes des commissaires et Mesdames Nicole Miller Potvin et Denise M. Marion successivement substituts des commissaires ci-haut nommées.
Monsieur Robert Chalifoux représentant du comité de parents et Mme Diane Nault substitut.

En outre les personnes suivantes compléteront la composition du comité :

- Le ou la commissaire représentant la circonscription électorale du lieu de résidence de l'enfant ou de ses parents;
- Le directeur général;
- le secrétaire général;
- s'il y a lieu, une personne ressource détenant de l'information afférente au dossier traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-1 Passage de Coba à G.P.I.

Le directeur général informe les commissaires sur les étapes franchies dans le cadre de l'opération du passage de Coba à G.P.I, supports informatiques pour la gestion pédagogique à la commission scolaire.

E-2 Soutien technique en informatique

Le directeur général informe les membres du conseil que les deux techniciens sélectionnés entreront en fonction dès lundi le 6 décembre 1999.

Il s'agit de Mme Christine Talbot et de M. Christian Galipeau.

F-1 Mémoire sur la place de la religion à l'école.

Le directeur général dépose pour information le mémoire concernant la place de la religion à l'école présenté à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

INITIALES DU PRÉSIDENT
174
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

RÉSOLUTION 99-CC-190 Expulsion d'un elève

Considérant la recommandation de la direction de l'école;

Considérant que l'état du dossier de l'élève, tel que présenté par la direction de l'école, démontre que l'élève ne bénéficierait pas de son maintien à l'école;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux et résolu d'exclure de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais l'élève dont le numéro de fiche est **0900003**, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-CC-191 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le vice-président M. Guy Lesage que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Secrétaire

Président

Numéro de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le 29 novembre 1999

RÉSOLUTION 2000-CC-145 Mandat de négociation (personnel enseignant)

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle entente nationale le 18e jour du mois d'avril de l'an 2000;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter certaines matières de l'entente nationale aux besoins et aux réalités de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'importance de signer avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières une entente locale;

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux, d'accorder au comité patronal de négociation, le mandat de négocier avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières le contenu de la prochaine entente locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-4 Personnel soutien (négociation locale)

La négociation locale avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs du soutien (CSN) est déjà en branle. Cette procédure de négociation se fait par l'intermédiaire du Comité des relations de travail (CRT). Une rencontre a eu lieu pendant laquelle nous avons négocié les modalités à respecter pour définir la création de la liste de priorité d'embauche. D'autres rencontres se tiendront pendant lesquelles nous discuterons des aménagements locaux.

D-6 Fondation éducative des Hauts-Bois

Une première rencontre du conseil d'administration provisoire devrait se tenir dans le but d'élaborer des procédures pour le bon fonctionnement de la Fondation éducative des Hauts-Bois. Diverses demandes ont déjà été adressées à la fondation.

RÉSOLUTION 2000-CC-146 Prolongation de la séance ordinaire

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond, que l'assemblée ordinaire puisse se poursuivre même si la durée prévue aux modalités de fonctionnement de l'assemblée du conseil des commissaires est arrivée à terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-2 Formation : l'éthique dans la prise de décision (Mme Madeleine Aumond, 15 minutes)

Ce point sera traité à la prochaine assemblée ordinaire du conseil des commissaires.

F-3 Souper des fêtes

Un souper des fêtes auquel tous les membres du conseil des commissaires ainsi que les directions de services sont invités, est prévu pour le lundi 11 décembre ou le samedi 16 décembre 2000. Les personnes sont invitées à faire connaître leur préférence quant à la date.